

L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR-SUR-MER

Bonne Année 2015



Crédit photo : Natur'allemand

Passage du Gois à l'aube



Janvier - Juillet 2015 - Numéro 140



Belvérons, Belvélines,

2014 vient de se terminer par la clôture d'un gros dossier qui dure depuis dix-huit mois mais qui me tient à cœur, c'est la signature de l'achat des bâtiments de l'entreprise Beneteau. Nous allons désormais pouvoir rétrocéder une partie des bâtiments aux trois nouvelles entreprises. L'une est belvéline et va pouvoir s'agrandir c'est l'entreprise Hardouin père et fils. La deuxième est une société qui était déjà implantée dans l'île de Noirmoutier mais qui n'avait pas de possibilité d'extension. Elle a choisi ce site pour lui permettre d'évoluer, elle va nous ramener une cinquantaine d'emplois. Elle est gérée par les frères Maurice dont l'un habite Beauvoir. La troisième, c'est un jeune belvéron, Nicolas Brisson, qui revient aux sources en y implantant son siège d'entreprise et qui pourra être créateur d'emplois lui aussi.

Dans l'opération d'achat, il y avait également un échange entre des terrains de l'entreprise qui servaient au stockage des bateaux et des terrains communaux que nous possédions à la Marine, terrains que la municipalité avait acquis dans les années 1997-1998. Cette transaction va permettre de lancer une opération de lotissement de 50 à 60 lots.

Le résultat de cette opération c'est d'amener un nouveau souffle économique à Beauvoir. Toujours dans la même opération, nous gardons une partie des bâtiments industriels pour y implanter nos services techniques. Le site de la route de Nantes étant devenu trop petit, il nous fallait soit construire de nouveaux locaux sur ce site ou chercher une autre solution. C'est cette solution qui nous a paru la plus économique, et nous mettrons les bâtiments de la rue de Nantes à disposition de nouvelles entreprises.

Pour joindre l'utile à l'agréable, nous gardons les bâtiments administratifs de l'entreprise pour les associations belvélines qui pourront être mis à leur disposition à la rentrée de septembre.

Autre gros dossier de l'année, ce sont les travaux de rénovation de l'Église, l'architecte continu sa mission. En février 2014, nous avons fait nos demandes d'aides financières à tous les organismes qui peuvent nous aider, maintenant il nous faut un permis de construire, donc ce dossier ne se traite pas comme une maison individuelle, c'est un bâtiment historique.

Je sais que certains s'impatientent mais on ne peut pas mettre « la charrue avant les bœufs ».

La commune de Beauvoir n'est pas simplement une agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit. Cet état d'esprit, c'est le bien vivre ensemble, la solidarité, la qualité du lien social qui se tisse quotidiennement, la convivialité, la proximité, ce qui fait que chaque belvéline et belvéron se sent véritablement un habitant de notre commune.

Vous pouvez constater que malgré des perspectives assez difficiles, notamment d'un point de vue financier, nous maintenons nos engagements pour le développement de Beauvoir au service des habitants. L'essor du secteur économique, de l'emploi, un niveau de qualité des services publics, la tranquillité publique, la préservation de l'environnement figurent parmi nos priorités.

C'est sur ces mots que je veux vous présenter mes vœux de santé et de bonheur pour vous-mêmes et vos familles avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie en cette période troublée n'épargnent pas en ce début 2015.

Le Maire
Christian THIBAUD



Cérémonie des vœux du Maire

La traditionnelle cérémonie au cours de laquelle Monsieur le Maire présente ses vœux s'est tenue le lundi 12 Janvier à la Salle Polyvalente.

Appréciée par la population locale, cette cérémonie rassemble, chaque année, plusieurs centaines de personnes.

Après la diffusion d'un film relatant tous les temps forts de l'année 2014 sur la commune, Gwénaëlle Léostic, Directrice Générale des Services, Jean-Yves Billon, 1^{er} Adjoint au Maire et les membres du Conseil Municipal des Enfants ont tour à tour exprimé leurs vœux au Maire et à la population belvéline.

Avant de commencer son discours, Christian Thibaud a tenu à observer une minute de silence suite aux terribles événements qu'a vécu la France en ce début d'année.

Au cours de son discours, Monsieur le Maire est revenu sur les réalisations 2014 telles que la rénovation de la salle du conseil et l'extension de la mairie, la Zone Artisanale et le lotissement du Clos Saint Antoine et en fin d'année l'acquisition du site Bénéteau. Si 2014 fut une année bien chargée en projets, l'année 2015 s'annonce tout aussi intense avec de nombreux projets à venir.



Concernant les bâtiments, ont notamment été cités la réfection du sol de la salle de basket, l'aménagement des bâtiments administratifs pour accueillir les associations et d'une partie des locaux industriels de l'entreprise Bénéteau pour y installer les services techniques.

Parmi les travaux d'assainissement et voirie, Christian Thibaud a notamment cité l'aménagement de la rue des Écoles, de la rue des Mathurins, de la rue des Moulins ainsi que la création d'un giratoire à la sortie de la Zone Artisanale du Clos St Antoine et le busage du chemin de la grande filée. Le classement du site du Gois et de la Crosnière devrait se concrétiser.

Certains dossiers se poursuivront en 2015 tels les projets de « résidence seniors » rue des écoles et d'une future bibliothèque qui se situerait dans la résidence André Billon. Tout en remerciant les enseignants, le Maire s'est félicité de l'application de la réforme des rythmes scolaires en mettant en place des ateliers de qualité pour les élèves.

Rétrospective de l'année 2014

- **31 naissances** : 11 garçons - 20 filles (34 naissances en 2013)
- **56 décès** (58 en 2013)
- **13 mariages** (9 en 2013)
- **23 permis de construire** pour des maisons individuelles (13 en 2013)
- **63 demandes d'urbanisme** diverses.



Les membres du CME offrent leurs vœux à M. Le Maire

Un agent décoré

Monsieur le Maire a clôturé son intervention par la remise de médaille à un agent des services techniques de Beauvoir pour son dévouement au service de la commune. Il s'agit de **Philippe Gaborit** qui a reçu la médaille d'honneur Vermeil pour 30 ans de service.

La cérémonie des vœux est également l'occasion pour la municipalité de récompenser ses sportifs et ses bénévoles. Vous en trouverez le détail en page 36.



Philippe Gaborit reçoit la médaille d'honneur Vermeil

Conseil Municipal Séance du Lundi 5 Mai 2014

Présents : MM. THIBAUD Christian, BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, MM. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHÉ Sandrine, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François, MME CHANSON Laura.

Absents ayant donné pouvoir : M. BAUD Michel à M. BILLON Jean-Yves, M. SANCHEZ Michel à M. THIBAUD Christian

Excusés : MME TENDRON Maëlle, M. BIZEUL Jérôme

67/2014 – Budget général – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires 2014.

La Direction des Finances Publiques a transmis courant mars les états de fiscalités ainsi que les dotations attribuées pour 2014.

Il convient en conséquence de mettre à jour les lignes budgétaires concernées.

D'autre part il est proposé de créer une ligne budgétaire pour la formation des élus et, suite à la commission de finances d'attribution des subventions, de modifier l'enveloppe de subventions pour les associations et le montant de la subvention pour le CCAS.

Par ailleurs, un financement de 72 000,00 € est accordé par l'Etat pour l'acquisition des bâtiments Bénéteau, au titre de la DETR. Il convient d'inscrire cette somme en recette d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le budget général tel que ci-dessus présenté.

68/2014 – Subventions aux associations 2014

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions au titre de l'exercice 2014.

Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions aux associations ont été étudiées par la Commission finances dans sa séance du 16 Avril 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

CCAS : 14.000 €

Coopérative scolaire Maternelle Publique : 100 €

Coopérative scolaire Maternelle Publique : 3 000 €

Coopérative scolaire Primaire Publique : 100 €

Coopérative scolaire Primaire Publique : 3 000 €

Coopérative scolaire Primaire Publique : 1 000 €

OGEC St Gervais : 1 146 €

OGEC St Urbain : 573 €

Ecole de la chapelle St Gilles Croix de vie : 573 €

FAVEC Conjointes survivants : 50 €

Lez' Arts Créatifs : 250 €

UNC AFN : 124,2 €

Association Française des diabétiques : 100 €

AMPAC : 600 €

Assistants maternelles : 600 €

Alcool Assistance Croix d'Or : 100 €

Soleil d'Automne : 300 €

ADMR : 20.250 €

L'Outil en Main : 300 €

Secours Catholique : 100 €

Le Vélo Belvéralin : 1 200 €

Les Archers du Marais : 300 €

Les Amis du Gois : 600 €

Shoto Karaté : 500 €

ABCB : 2 600 €

Tennis Club Belvéralin : 1 500 €

L'Océane twirling : 3 500 €

ASCB : 6 500 €

France Kumano Dojo : 1 000 €

Ecuries Kalypso : 600 €

USM : 5 000 €

Association de Chasse : 230 €

Amicale Pompiers : 400 €

Amicale Pompiers : 400 €

ACAB : 2 000 €

FNATH Association des accidentés

de la Vie : 100 €

Banque alimentaire de Vendée : 100 €

La Cicadelle Club Nature : 100 €

Croix Rouge Délégation Challans : 100 €

Mission Locale : 2 977,5 €

69/2014 – Formations mutualisées pour l'utilisation des produits phytosanitaires – Signature d'une convention avec la commune de Challans

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de formations mutualisées pour le certificat individuel nécessaire à l'utilisation des produits phytosanitaires, la commune de Challans a passé une convention globale avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour financer l'ensemble des formations auxquelles des agents de Beauvoir sur Mer sont inscrits.

Cette mutualisation permet de bénéficier de tarifs moins élevés. Le coût initial de la formation est de 220 € par agent pour les deux jours de formation. La commune de Challans, se portant destinataire unique de la convention passée avec le CNFPT, permet aux collectivités de bénéficier d'un tarif préférentiel à hauteur de 75 € par agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention entre les communes de Challans et de Beauvoir sur Mer relative à la mutualisation des formations pour l'utilisation des produits phytosanitaires

70/2014 – Droit à la formation des élus municipaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Il convient de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Conformément à l'article L.2123-14 du Code général des collectivités territoriales, le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 %

du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Monsieur le Maire précise que seules peuvent donner lieu à une prise en charge par la commune, les formations dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, et que les formations choisies doivent être en adéquation avec les fonctions de l'élu.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la commune doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'arrêter le montant des dépenses de formation des élus à 3.000,00 €

- décide de déterminer les orientations de formation suivantes :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- L'environnement institutionnel
- La conduite de projets

71/2014 – Commission communale des impôts directs - Constitution

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de proposer à Monsieur le Préfet les personnes ci-après pour faire partie de la commission des impôts directs :

Taxe d'Habitation

AUBIER Gérard, BILLON Jean-Yves, BLANCHARD Isabelle, MANDIN Monique, CORCAUD Louis, ROUSSEAU Danièle, FLEURY Christian, CORABOEUF Marc, POUTHE Sandrine, DOUX Fabienne, PETIT Jean-Louis, MÉNETRIER Jean-Philippe, BAUD Michel, RETUREAU Pauline, TESSON Denis, TULET Marianick
Contribution Économique Territoriale
ANDRÉ Peter, PILLET Jean-François, FRADET Louis, BATARD Martine
Foncier bâti
BILLON Michel, BICHON Virginie,

CHANSON Laura, RETUREAU Pascal, PICARD André, GILBERT Yannick, THOUZEAU Anne-Marie, BRIEE Sophie
Foncier non bâti
BURGAUD André, DELAPRE Stéphane, DUGAST Jean-Claude, JOLY François

72/2014 – ADBVBB – Élection d'un représentant

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) comprend plusieurs communes dont celle de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire est représentant de droit de la commune au sein de cette association. Il convient d'élire un suppléant au sein du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- élit M. RETUREAU Pascal membre suppléant représentant la commune de Beauvoir sur Mer au sein de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB)

73/2014 – AVAP – Désignation des délégués

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°38/2012 en date du 26 Mars 2012, le conseil municipal a décidé du lancement d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur le site du Gois, conformément à la loi du 12 Juillet 2010.

La délibération précitée prévoit la constitution d'une commission locale composée du préfet ou de son représentant, du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou de son représentant, du directeur régional des affaires culturelles ou de son représentant, de personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine et des intérêts économiques, ainsi que de 6 représentants de la commune.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les 6 représentants de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- désigne les 6 représentants de la commune de Beauvoir sur Mer au sein de la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comme suit :

- THIBAUD Christian
- BLANCHARD Isabelle
- RETUREAU Pascal
- ROBARD Stéphanie
- MÉNETRIER Jean-Philippe
- POUTHE Sandrine

- désigne les personnes qualifiées au titre des intérêts économiques comme suit :

- Jean-Yves BILLON au titre de l'ostréiculture
- François JOLY au titre de l'agriculture
- désigne les personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine comme suit :

- Béatrice KARPOFF au titre de la Défense Contre la Mer
- Théodore ROUSSEAU au titre de la protection du patrimoine
- Monsieur le Maire rappelle que la commission locale est également composée du Préfet ou de son représentant, du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou de son représentant, du directeur régional des affaires culturelles ou de son représentant.

74/2014 – Jury d'Assises – Liste préparatoire des jurés pour 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés se fait par tirage au sort de 9 noms, à partir de la liste électorale.

Pour l'année 2015, suite au tirage au sort, la liste préparatoire du jury criminel se compose comme suit : BURGAUD Jean-Marie, KIEFFER Josette, FRADET Louis, DESOINDRE Yvon, MENEAU Claude, MABILEAU Guy, PADIOLLEAU Vincent, RETUREAU Luc, ABRAM Paul

75/2014 – Tableau des effectifs - Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer les emplois saisonniers pour la saison 2014, à raison de 2 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour 2 mois, et de 9 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour un mois
- décide de transformer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en poste d'agent de maîtrise
- décide de créer un poste d'agent de maîtrise occasionnel pour une durée de trois mois

76/2014 – SyDEV – Opération d'éclairage Parking salle omnisports

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.ECL.0268 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, établissant une participation de la commune à hauteur de 7.053,00 € pour un montant total de 10.076,00 €. VOTE : OUI : 24 NON : 1

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Bâtiment attenant à la sacristie

Monsieur le Maire présente les deux devis pour la démolition du bâtiment attenant à la sacristie. L'entreprise retenue est LEROY et Fils de Beauvoir Sur Mer. Monsieur CORABOEUF demande à ce que les gravats de la démolition soient mis sur les chemins en pierre. M. le Maire précise que le bâtiment à démolir est fait de parpaings.

Eco-Pass

Monsieur le Maire informe qu'un couple a fait la demande pour une aide à l'Eco-Pass, c'est la première demande.

Lecture des remerciements

- Remerciement de la part de Jacques et Christelle BURGAUD à l'occasion du décès de Michel GIRARD

ZAC

Concernant les recours devant la Cour Administrative d'Appel, Mme Isabelle BLANCHARD demande quelle sera la position de la commune si l'appel de la commune est rejeté.

M. le Maire attend la délibération de la Cour Administrative d'Appel avant de se prononcer sur la suite à donner.

Présentation du personnel

Mme Sandrine POUTHE demande à rencontrer le personnel communal.

Bascule

M. Cyril BURGAUD propose que la bascule soit entretenue par les communes de Bouin et Beauvoir en même temps. M. le Maire penserait plutôt à la Communauté de Communes.

Ralentisseurs Rue des Sables et Route de la Roche

M. Marc CORABOEUF trouve que les ralentisseurs Route des Sables et Route de la Roche sont trop prononcés. M. le Maire explique que c'est la sécurité des Belvéryns qui prévaut.

Conseil Municipal Séance du Lundi 16 Juin 2014

Présents : MM. THIBAUD Christian, BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, MM. ANDRÉ Peter, GILBERT Yannick, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHE Sandrine, Mme TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François, MME CHANSON Laura.

Absents ayant donné pouvoir : MME AMIOT Alizée à M. BURGAUD Cyril, MME ROBARD Stéphanie à M. le Maire

Absent : M. BIZEUL Jérôme

77/2014 – Budget général – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires 2014.

Un virement de crédit est proposé pour financer des travaux au Groupe scolaire : sécurisation des ouvertures, réfection de la chaudière, remplacement d'un ordinateur à l'école maternelle.

La réfection des couvertures et l'installation des sols souples seront réalisés en régie.

Dans ce cas les fournitures nécessaires sont comptabilisées en section de fonctionnement au 60632 puis prises en compte en investissement avec le coût de main d'œuvre par le biais des écritures d'ordre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le budget général tel que ci-dessus présenté.

78/2014 – Vidéo protection – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un programme pluriannuel d'installation de dispositifs de vidéo protection a été défini sur la commune de Beauvoir sur Mer.

Deux sites ont été équipés au printemps 2014, à savoir l'entrée de la zone artisanale par la Rue du Dain, et le Port du Bec.

Il est prévu en 2015 l'installation de caméras aux entrées d'agglomération, à savoir sur la Route de Nantes, la Route de la Roche et la Route des Sables.

Il est enfin prévu en 2016 l'installation de caméras dans le centre-ville, sur le bâtiment des services techniques et sur le parking de la salle polyvalente.

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la commune peut prétendre à l'octroi d'une subvention par l'Etat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter les subventions possibles auprès des différents organismes dans le cadre de l'installation de caméras de vidéo protection sur la commune de Beauvoir sur Mer.

79/2014 – ZA du Clos St Antoine – Intégration de la voirie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réalisation d'une zone artisanale au Clos St Antoine ont été réceptionnés le 3 Juin 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de classer la nouvelle voie, pour une longueur de 253 m, et les équipements communs de la zone artisanale du Clos St Antoine dans le domaine public communal
- décide de modifier le tableau récapitulatif de la voirie communale, dont la longueur totale est portée à 23,231 km.

80/2014 – Lotissement du Clos St Antoine – Dénomination de rue

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'avancée des travaux de construction de maisons d'habitation au lotissement Le Clos St Antoine II, il convient de dénommer la voie de ce lotissement.

Monsieur le Maire propose de dénommer la rue : Rue des Anciens Combattants. L'assemblée considère que cette appellation de rue correspondrait mieux à une rue située proche du centre-ville.

Monsieur le Maire propose de dénommer la rue : Rue Gaston PLANET, en hommage à ce personnage très connu sur Beauvoir sur Mer. L'assemblée est favorable à cette dénomination, mais il convient au préalable de solliciter l'avis de l'épouse de Monsieur Gaston PLANET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de surseoir à statuer sur la dénomination de la rue du lotissement du Clos St Antoine, afin de solliciter l'avis de Madame Gaston PLANET

81/2014 – Acquisition des bâtiments administratifs de l'usine BENETEAU et échange des parcelles AN n°105, 106, 107, 108, 109, 110, 117, 118 et 154 avec les parcelles BA n°15, 17, 18 et 22

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la fermeture du site de production de l'usine BENETEAU depuis le 1^{er} septembre 2013.

D'une part, afin de ne pas laisser ces 8.3147 hectares en friches, le conseil municipal avait décidé d'acquérir les anciens bâtiments administratifs de l'usine ainsi que le parking situé devant l'entrée, pour une superficie de 0.5188 hectares.

L'ensemble a été estimé par les services des domaines à hauteur de 387.000,00 € HT.

Suite aux négociations entre la commune et la société SPBI (BENETEAU), le prix de vente a été fixé à 180.000,00 €, ce qui représente une différence de 207.000,00 € en faveur de la commune de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire souligne que pour cette opération, la Préfecture a décidé d'accorder à la commune une subvention au titre de la DETR à hauteur de 72.000,00 €.

Grâce à cette opération, la commune de Beauvoir sur Mer acquiert un bâtiment d'une superficie de 710 m² dans lequel peu de travaux d'aménagement seront nécessaires avant de le mettre à disposition des associations.

D'autre part, un repreneur s'est manifesté pour reprendre l'ensemble de la partie usine. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à un échange de terrains entre la commune de Beauvoir sur Mer et la société SPBI (BENETEAU).

La commune de Beauvoir sur Mer récupérerait les terrains situés Chemin de la Chèvre, cadastrés section AN n°105p pour une superficie de 9.690 m²,

AN n°107 pour une superficie de 4.903 m², AN n°108 pour une superficie de 4.847 m², AN n°109 pour une superficie de 4.183 m², AN n°110 pour une superficie de 2.343 m², AN n°117 pour une superficie de 4.346 m², AN n°118 pour une superficie de 3.697 m² et AN n°154 pour une superficie de 2.079 m², soit une superficie totale de 36.088 m².

Ces terrains, situés en zone 1 NAe, ont été estimés par les services des domaines à hauteur de 330.000,00 € HT.

La société SPBI récupérerait en échange les terrains situés Rue de l'Estran, cadastrés section BA n°15 pour une superficie de 11.922 m², BA n°17 pour une superficie de 9299 m², BA n°18 pour une superficie de 8.051 m², et BA n°22 pour une superficie de 5.711 m², soit une superficie totale de 34.983 m².

Ces terrains, situés en zone 1NAb du Plan d'Occupation des Sols, ont été estimés à hauteur de 660.000,00 € HT.

Sur ces terrains, la société SPBI s'engage à réaliser une opération multiprogrammes, pour la création de logements sociaux, d'une résidence seniors, et de logements en accession à la propriété.

La réalisation par la SPBI d'une opération multiprogrammes permettra d'offrir des possibilités intéressantes de logements pour des personnes aux revenus modérés, pour les seniors désirant s'installer à proximité du centre-ville, et pour les primo-accédants.

Cette diversité de l'offre de logements contribuera assurément au développement social de la commune de Beauvoir sur Mer, et permettra à la commune de percevoir des recettes supplémentaires par le biais des impôts locaux.

Grâce à l'échange des terrains, la commune de Beauvoir sur Mer aura la maîtrise de foncier supplémentaire pour réaliser un giratoire à l'entrée de la zone artisanale du Clos St Antoine, et pour agrandir par la suite la zone artisanale.

La reprise du site (4.1782 hectares) par une entreprise locale ramènera

de l'activité et de l'emploi, ainsi que des recettes supplémentaires pour la commune de Beauvoir sur Mer par le biais des taxes foncières et de la contribution économique territoriale (ancienne taxe professionnelle).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir les anciens bâtiments administratifs de l'usine BENETEAU ainsi que le parking situé devant l'entrée, pour une superficie de 0.5188 hectares, pour un prix de vente fixé à 180.000,00 €.

- décide de procéder à un échange de terrains entre la commune de Beauvoir sur Mer et la société SPBI (BENETEAU) selon les modalités suivantes :

La commune de Beauvoir sur Mer récupère les terrains situés Chemin de la Chèvre, cadastrés section AN n°105p pour une superficie de 9.690 m², AN n°107 pour une superficie de 4.903 m², AN n°108 pour une superficie de 4.847 m², AN n°109 pour une superficie de 4.183 m², AN n°110 pour une superficie de 2.343 m², AN n°117 pour une superficie de 4.346 m², AN n°118 pour une superficie de 3.697 m² et AN n°154 pour une superficie de 2.079 m², soit une superficie totale de 36.088 m².

La société SPBI récupère en échange les terrains situés Rue de l'Estran, cadastrés section BA n°15 pour une superficie de 11.922 m², BA n°17 pour une superficie de 9299 m², BA n°18 pour une superficie de 8.051 m², et BA n°22 pour une superficie de 5.711 m², soit une superficie totale de 34.983 m², sur lesquels la SPBI s'engage à réaliser une opération multiprogrammes, pour la création de logements sociaux, d'une résidence seniors, et de logements en accession à la propriété.

82/2014 – SyDEV – Adhésion au Plan Climat Énergie Collectivité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du SyDEV d'accompagner les collectivités de Vendée sur la mise en place d'un Plan Climat Energie Collectivité (PCEC).

Le PCEC est un outil de planification qui permet d'avoir une vision globale et transversale de la gestion énergétique du patrimoine de la commune, et d'étudier la mise en place d'actions concrètes afin de maîtriser la consommation énergétique de la commune.

Dans le cadre du PCEC, la commune pourra bénéficier d'audits énergétiques des bâtiments existants, d'un subventionnement du SyDEV pour la mise en place d'une gestion technique des bâtiments, ou encore de la mise en place d'un schéma directeur d'aménagement lumière.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion au PCEC est gratuite, et est valable pour une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au Plan Énergie Climat Collectivité proposé par le SyDEV.

83/2014 – SyDEV – Opération d'éclairage Route des Sables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.ECL.0444 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un éclairage hors opération établissant une participation financière de la commune à hauteur de 1.097,00 € pour un montant total de 1.567,00 €.

84/2014 – SyDEV – Opération d'éclairage au Lotissement BRIAND

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'éclairage sont prévus au Lotissement BRIAND situé Chemin du Puits Neuf.

La commune étant appelée à devenir propriétaire de la voie et des réseaux de ce lotissement, le conseil est amené à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite n°2014.ECL.0422 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant un montant de travaux à hauteur de 10.878,00 € pris en charge par le lotisseur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite n°2014.ECL.0422 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage au Lotissement BRIAND situé Chemin du Puits Neuf, établissant un montant de travaux à hauteur de 10.878,00 € pris en charge par le lotisseur.

85/2014 – Tableau des effectifs - Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de transformer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 12h15 hebdomadaire en poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 14h15 hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2014

- décide de transformer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 14h30 hebdomadaire en poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 16h30 hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2014.

86/2014 – Création d'une chambre funéraire – Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de création d'une chambre funéraire sur la Route des Sables.

Monsieur le Maire présente le projet de l'entreprise FRADET, et demande à l'assemblée d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'émettre l'avis suivant concernant le projet de création d'une chambre funéraire sur la Route des Sables par l'entreprise FRADET : Avis favorable

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements

- Remerciement de la part de l'association ADMR pour la subvention accordée

Commission «Développement économique»

Yannick GILBERT propose de diviser la commission «Développement économique» en groupe de travail de 4 personnes pour être plus efficace.

Projet d'aménagement Route des Ostréiculteurs

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la Route des Ostréiculteurs. Les travaux commenceront à l'automne.

Projet d'aménagement Route du Gois

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la Route du Gois. Les travaux commenceront en Septembre.

Isabelle BLANCHARD demande si les aménagements pour les cyclistes seront mis en cohérence.

Sandrine POUTHÉ propose de parler des pistes cyclables vers le Gois au moment des commissions AVAP.

Avancement du projet de rond-point au Grand Pont

Monsieur le Maire précise que le projet du rond-point Route de Saint Jean de Monts est évoqué à chaque réunion avec le Conseil Général et l'ARD notamment lors des réunions sur les zones accidentogènes.

Restauration de l'église

Le marché de maîtrise d'œuvre de restauration de l'église a été attribué au Cabinet JAUNET.

Travaux de voirie

Peter ANDRE fait le point sur les travaux de réfection de voirie en cours par l'entreprise CHARRIER TP dans le cadre du marché à bons de commande.

Sens unique Chemin des Vallées

Monsieur le Maire présente le projet de sens unique. Jean-François PILLET demande si le panneau «sens interdit» sera devant chez lui. Un panneau de pré signalisation «interdit de tourner à gauche» sera mis en place sur la Route de Saint Gervais.

Réforme des rythmes scolaires

Alizée AMIOT présente la réforme des rythmes scolaires qui sera mise en place à la rentrée. Elle rappelle les nouveaux horaires : Lundi/Judi : 9h/12h et 13h30/16h30 Mardi/Vendredi : 9h/12h - 13h30/15h00 et 15h00 à 16h30 = TAP (Temps d'Activité Péri-éducative)

Mercredi : 9h - 12h

L'année sera divisée en 5 périodes de 7 semaines. Les TAP seront organisés en lien avec les associations.

Une réunion d'information avec les parents d'élèves sera organisée le Jeudi 3 juillet à 16h30 pendant laquelle sera présentée la réforme des rythmes scolaires.

Travaux d'assainissement Rue de Nantes

Jean-Yves BILLON présente les travaux d'assainissement qui sont prévus Route de Nantes à partir du 23 juin, ainsi que le programme plus global des travaux du rond-point de la Croix Blanche au rond-point du Petit Paris qui sera fait après l'été.

Aménagement Rue des écoles

Monsieur le Maire présente le projet de sens unique sur la Rue des écoles avec l'aménagement de la rue en caniveau central et allée piétonne sur le côté. L'assemblée souhaite conserver le double sens de circulation sur la Rue des écoles.

Eclairage public

Cyril BURGAUD demande pourquoi l'éclairage fonctionne qu'une demi-heure le soir. Monsieur le Maire explique que l'éclairage s'éteint à 23h et qu'une nouvelle programmation engendrerait un coût très élevé.

Conseil Municipal Séance du Lundi 25 Août 2014

Présents : MM. THIBAUD Christian, BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, MM. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHÉ Sandrine, MME TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François.

Absents ayant donné pouvoir : MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle

Excusée : MME BATARD Martine

88/2014 – Intervention Musique et Danse en milieu scolaire – Année 2014-2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'opération Intervention Musique et Danse en milieu scolaire a été mise en place pour l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de renouveler l'opération Intervention Musique et Danse pour l'année scolaire 2014/2015

- décide de solliciter du département de la Vendée la subvention prévue pour ce programme

89/2014 – Lotissement Clos St Antoine – Dénomination de la rue

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'avancée des travaux de construction de maisons d'habitation au lotissement Le Clos St Antoine II, il convient de dénommer la voie de ce lotissement.

Par sa délibération n°80/2014 en date du 16 Juin 2014, l'assemblée a proposé de dénommer cette rue : Rue Gaston PLANET, et de surseoir à statuer afin de solliciter l'avis de l'épouse de Gaston PLANET.

Cette dernière ayant émis un avis favorable à cette dénomination, il convient à présent de dénommer la rue du Lotissement Le Clos St Antoine : Rue Gaston PLANET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de dénommer la rue du Lotissement Le Clos St Antoine tel que suit : Rue Gaston PLANET

90/2014 – Règlement intérieur du conseil municipal - Approbation

Madame CHANSON Laura se présente et prend part aux votes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales,

le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les principales dispositions contenues dans ce projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment les règles de fonctionnement de l'assemblée, les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales, ou encore les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter son règlement intérieur joint à la présente délibération
VOTE : OUI : 21 NON : 5

91/2014 – Projet d'aménagement en centre-ville – Définition des objectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité de créer une résidence seniors sur le territoire de la commune, de préférence en centre-ville afin que les personnes âgées futures résidentes puissent bénéficier des services de proximité existants.

Ce projet répond en effet à la nécessité pour la commune de s'adapter et de répondre aux besoins d'une population vieillissante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier toutes les opportunités permettant de réaliser ce programme d'intérêt général.

Ainsi, les parcelles cadastrées section AY n°158, 307 et 373 sont pressenties pour la réalisation de ce projet, car idéalement situées en centre-ville.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs que la parcelle cadastrée section AY n°307 est inscrite au Plan d'Occupation des Sols comme emplacement réservé pour l'aménagement d'espaces et d'équipements publics.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles se situent dans le périmètre du droit de préemption urbain défini par la délibération n°59/1987 du 29 août 1987.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de poursuivre le projet de créer une résidence seniors sur le territoire de la commune, de préférence en centre-ville afin que les personnes âgées futures résidentes puissent bénéficier des services de proximité existants

- décide dans ce cadre d'étudier toutes les opportunités permettant de réaliser ce programme d'intérêt général, notamment sur les parcelles cadastrées section AY n°158, 307 et 373 idéalement situées en centre-ville

92/2014 – Tableau des effectifs - Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Dans le cadre de la réorganisation du temps scolaire, afin d'assurer les activités péri scolaire, il est proposé de créer 3 postes d'adjoints d'animation en CDD, dont 2 pour 108 heures réparties de septembre 2014 à juillet 2015, et un pour 36 heures réparties de septembre 2014 à février 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer 2 postes d'adjoints d'animation en CDD pour 108 heures réparties de septembre 2014 à juillet 2015.
- décide de créer 1 poste d'adjoint d'animation en CDD pour 36 heures réparties de septembre 2014 à février 2015.

93/2014 – SyDEV – Adhésion à un groupement de commande pour l'acheminement de la fourniture d'électricité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés d'électricité pour leurs sites souscrivant à une puissance supérieure à 36KVA (tarifs «jaune» et «vert»).

Les collectivités devront dès lors souscrire une offre de marché entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique.

Le SyDEV propose de constituer un groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, et d'élargir le groupement à l'ensemble des contrats d'électricité (tarifs «jaune», «vert» et «bleu»). Ce groupement est constitué pour une durée illimitée. Le SyDEV serait le coordonnateur du groupement.

La mutualisation pour l'acquisition de l'électricité peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de l'adhésion de la commune de Beauvoir sur Mer au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour une durée illimitée

- décide du remboursement des frais de gestion exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

94/2014 – SyDEV – Opération d'éclairage au Pontreau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.ECL.0697 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune à hauteur de 2.769,00 € pour un montant total de travaux de 4.746,00 €.

95/2014 – SyDEV – Effacement de réseau électrique Rue des Ecoles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.EFF.0078 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de

réseau électrique établissant une participation de la commune à hauteur de 34.308,00 € pour un montant total de travaux de 68.183,00 €.

96/2014 – SyDEV – Opération d'éclairage Rue des Écoles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.ECL.0784 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune à hauteur de 12.622,00 € pour un montant total de travaux de 21.637,00 €.

97/2014 – SyDEV – Effacement de réseau électrique Rue des Mathurins

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.EFF.0079 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique établissant une participation de la commune à hauteur de 45.747,00 € pour un montant total de travaux de 88.235,00 €.

98/2014 – SyDEV – Opération d'éclairage Rue des Mathurins

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.ECL.0365 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune à hauteur de 12.156,00 € pour un montant total de travaux de 20.838,00 €.

99/2014 – SyDEV – Effacement de réseau électrique Chemin des Coquelicots

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.EFF.0077 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique établissant une participation de la commune à hauteur

de 12.765,00 € pour un montant total de travaux de 20.222,00 €.

100/2014 – SyDEV – Opération d'éclairage Chemin des Coquelicots

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2014.ECL.0783 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune à hauteur de 4.377,00 € pour un montant total de travaux de 7.504,00 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Proposition d'acquisition d'une parcelle au lieu-dit les Laurières

Monsieur le Maire informe de la proposition d'acquisition d'une partie d'une parcelle située au lieu-dit les Laurières. Cela permettrait d'avoir une réserve foncière et d'étendre éventuellement la voie pour desservir la partie Est de la commune.

Acquisition d'un nouveau camion

Monsieur le Maire informe que la commune a acquis un nouveau camion benne arrivé la semaine dernière. Une négociation est en cours avec Infocom pour l'acquisition d'un autre fourgon publicitaire.

Animations d'été

Monsieur le Maire souligne les retombées positives des animations d'été.

Lecture des remerciements

- Remerciement de la part de l'association des Conjointes Survivants, de Team Compétitions Ecuries Kalypso, de Bébé et Nous, du Secours catholique, de la Banque alimentaire, Lez'Arts Créatifs, la Société de chasse pour la subvention qui leur a été accordée.

- Remerciement de la part de M. RENDERS Jean-Lambert à l'occasion du décès de son épouse

- Remerciement de la part de M. et Mme ROBIN Claude à l'occasion du décès de Madame Henriette ROBIN

- Remerciement de la part de Mme Hélène FOUCHER à l'occasion du décès de son fils Emmanuel.

- Remerciement de la part de la famille DENOIS à l'occasion du décès de Madame GIRAUDET

- Remerciement de la part de M. et Mme CHAIGNE Michel à l'occasion du décès de Madame Céline GATEAU

- Remerciement de la part de M. et Mme DUPONT Michel à l'occasion du décès de Monsieur Pierre DUPONT

Chemin des Vallées

Isabelle BLANCHARD demande si le sens de circulation du Chemin des Vallées est définitif.

Monsieur le Maire explique que c'est à l'essai et qu'il faut voir à l'usage.

Chicanes Rue du 8 Mai

Sandrine POUTHE souligne le bénéfice pour les piétons des chicanes Rue du 8 Mai et demande à remettre la Rue du 8 Mai et du 11 Novembre à sens unique.

Monsieur le Maire propose de sonder la population dans une prochaine Aluette.

Marché hebdomadaire

Deux commerçants souhaiteraient dynamiser le marché du jeudi matin l'hiver ; Sandrine POUTHE demande si cela serait possible de faire une réunion avec la commission «marché».

Madame POUTHE souligne les difficultés à accéder au marché l'été avec des poussettes par le côté alimentaire.

Elle propose de faire un marché du terroir l'été. Monsieur le Maire précise que cela a été essayé mais n'a pas rencontré de succès.

Eclairage public

Cyril BURGAUD demande à ce que l'éclairage public soit allumé plus tard les soirs d'été. Monsieur le Maire signale que pour l'été prochain les horaires de l'éclairage public seront rallongés.

Piste cyclable

Sandrine POUTHE souligne que la piste cyclable au Grand Pont est mal indiquée.

Pont bascule

Stéphane DELAPRE demande si la commune pourrait céder à la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), pour l'euro symbolique, le pont bascule, ce qui permettrait à celle-ci de le réhabiliter. Monsieur le Maire propose d'y réfléchir.

Fête de la Saint Michel

Yannick GILBERT annonce la Fête de la Saint Michel le samedi 27 septembre 2014. Environ 15 artisans et commerçants ont actuellement répondu présent.

Monsieur GILBERT explique que cette fête est organisée par l'ACAB et la mairie et se déroulera sous et autour des halles. Diverses animations sont prévues tout au long de cette journée, dont un videgrenier et des exposants de volailles sous les halles.

Conseil Municipal Séance du Lundi 6 Octobre 2014

Présents : MM. THIBAUD Christian, BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, MM. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MME TULET Marianick, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BIZEUL Jérôme, MMES BRIÉE Sophie, POUTHÉ Sandrine, TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane.

Absents ayant donné pouvoir : M. PILLET Jean-François à M. CORABOEUF Marc, MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle

Absente : MME BATARD Martine

Excusé : M. BURGAUD Cyril

Monsieur le Maire demande que la séance soit à huis-clos en application de l'article L.2121-18 du CGCT
VOTE : POUR : 20 CONTRE : 5
La séance se déroule donc à huis-clos, le public sort de la salle.

101/2014 - Travaux d'assainissement sur le domaine public – Remboursement à M. JOLY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAUR a procédé à des travaux pour permettre le raccordement au réseau d'assainissement de la propriété de M. JOLY, située au 84 r. Henri Geoffroy. Étant réalisés sur le domaine public, ces travaux sont à la charge de la commune, or ils ont été facturés à M. JOLY à hauteur de 3.217,66 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de rembourser à M. JOLY la somme de 3.217,66 € correspondant à des travaux de raccordement au réseau d'assainissement de la propriété de M. JOLY située au 84 Rue Henri Geoffroy.

102/2014 – Restaurant scolaire – Fixation des tarifs pour 2015

Laura CHANSON entre dans la salle et prend part aux votes.

Les prix du service de restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par les collectivités locales.

Toutefois, les prix pratiqués ne peuvent être supérieurs au coût par usager des charges supportées au titre du service de restauration.

Le conseil municipal, lors de sa séance en date du 9 Décembre 2013, avait fixé les tarifs suivants pour l'année 2014 :

- repas maternelle : 2,90 €
- repas primaire : 3,20 €
- repas adultes : 6,35 €
- repas Marelle : 3,05 €

Monsieur le Maire propose une augmentation générale de 3%, et de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} Janvier 2015 tels que suit :

- repas maternelle : 3,00 €
- repas primaire : 3,30 €
- repas adultes : 6,55 €
- repas Marelle : 3,15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} Janvier 2015 tels que ci-dessus indiqué.

103/2014 – Établissement Public Foncier de la Vendée – Approbation de la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de logements et de services pour personnes âgées

Martine BATARD entre dans la salle et prend part aux votes.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une structure d'accueil de personnes âgées non dépendantes, qui pourrait prendre la forme d'une résidence seniors, sur les parcelles situées Rue des Ecoles, et cadastrées section AY n°158, 307 et 373.

Dans ce cadre, la commune de Beauvoir sur Mer a sollicité l'aide de l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée pour maîtriser ce foncier, pour l'accompagner dans les études à réaliser et dans le choix d'un ou de plusieurs opérateurs.

En effet, l'EPF de la Vendée a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

C'est pourquoi, l'intervention sur des friches industrielles et la préservation des espaces naturels remarquables), l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune aux fins de produire du foncier pour le projet de création d'une structure d'accueil de personnes âgées non dépendantes.

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention sur les parcelles situées Rue des Ecoles, et cadastrées section AY n°158, 307 et 373, pour une superficie de 8.853 m². Il est précisé que les parcelles sont situées en zone UA du Plan d'Occupation des Sols (POS), et que la parcelle cadastrée section AY n°307 est inscrite au POS comme emplacement réservé pour l'aménagement d'espaces et d'équipements publics.

Monsieur le Maire précise que l'action de l'EPF de la Vendée est gratuite, et ne comprend ni rémunérations, ni frais financiers. Le montant de l'engagement financier de l'EPF de la Vendée au titre de la présente convention est plafonné à 450.000,00 € HT, destiné au financement de l'ensemble des dépenses liées à cette opération.

Par ailleurs, la durée de la convention est fixée à 4 ans, à compter de la date de sa signature. La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de valider la convention de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée en vue de réaliser un projet de logements et de services pour personnes âgées sur les parcelles situées Rue des Ecoles, et cadastrées section AY n°158, 307 et 373, pour une superficie de 8.853 m², et autorise Monsieur le Maire à la signer

104/2014 – Lotissement Le Clos de la Rondelière – Intégration de la voirie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération n°84/06 en date du 16 Octobre 2006, le conseil municipal a approuvé la convention de transfert à la commune des équipements communs du lotissement Le Clos de la Rondelière.

Les équipements communs sont les voies, trottoirs, passages piétonniers, espaces verts et les différents réseaux.

Le transfert desdits ouvrages et réseaux dans le domaine public communal était conditionné à l'établissement d'une réception de travaux contradictoire par la commune et le pétitionnaire, ce qui a été réalisé le 6 Février 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de classer la Rue du Martin Pêcheur, pour une longueur de 135 m et ses équipements dans le domaine public communal

- décide de modifier le tableau récapitulatif de la voirie communale, dont la longueur totale est portée à 23.366 km

105/2014 – Lotissement Le Hameau de Ste Catherine – Intégration de la voirie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération n°18/07 en date du 26 Février 2007, le conseil municipal a approuvé la convention de transfert à la commune des équipements communs du lotissement Le Hameau de Ste Catherine.

Le transfert desdits ouvrages et réseaux dans le domaine public communal était conditionné à l'établissement d'une réception de travaux contradictoire par la commune et le pétitionnaire, ce qui a été réalisé le 6 Février 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de classer la Rue Opale, pour une longueur de 105 m et ses équipements dans le domaine public communal

- décide de modifier le tableau récapitulatif de la voirie communale, dont la longueur totale est portée à 23.471 km

106/2014 – Enquête publique pour l'intégration de la voirie du Lotissement La Commanderie dans le domaine public communal – Approbation du rapport du commissaire enquêteur – Intégration de la voirie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la convention de transfert à la commune des équipements communs du lotissement La Commanderie, l'enquête publique de classement des équipements communs du lotissement dans le domaine public communal s'est déroulée en Mairie du vendredi 5 au mardi 23 Septembre 2014.

Les équipements communs sont les voies, trottoirs, passages piétonniers, espaces verts et les différents réseaux.

Il convient à présent d'approuver le rapport du commissaire enquêteur, lequel a émis un avis favorable à l'intégration de la voirie dans le domaine public communal, et de décider le classement de la Rue de l'Aubépine pour une longueur de 130 m, et de l'Impasse des Boutons d'Or pour une longueur de 70 m et de leurs équipements communs dans le domaine public communal, ce qui portera la longueur totale de la voirie communale à 23.671 km.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le rapport du commissaire enquêteur, lequel a émis un avis favorable à l'intégration

de la voirie du lotissement La Commanderie dans le domaine public communal

- décide de classer la Rue de l'Aubépine pour une longueur de 130 m, et l'Impasse des Boutons d'Or pour une longueur de 70 m et leurs équipements communs dans le domaine public communal

- décide de modifier le tableau récapitulatif de la voirie communale, dont la longueur totale est portée à 23.671 km

107/2014 – Inscription du site Natura 2000 «Marais breton, de la côte du Pays de Monts, la baie de Bourgneuf et l'île de Noirmoutier» en site RAMSAR – Avis du Conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la France a ratifié la convention de RAMSAR en 1986.

Dans ce cadre, la France doit identifier des périmètres répondant à au moins un de neuf critères justifiant leur importance internationale : site abritant des espèces vulnérables, site abritant habituellement 20.000 oiseaux d'eau ou plus, site important pour les poissons...

L'inscription en site RAMSAR est un label international de valeur et de qualité des zones humides sur le territoire, et ne crée pas d'obligations réglementaires ni d'effets juridiques spécifiques.

Le Préfet propose d'intégrer le dispositif RAMSAR dans celui de Natura 2000 actuel.

Monsieur le Maire souligne que par endroit, le périmètre RAMSAR proposé est plus étendu que celui de Natura 2000.

Afin d'assurer une bonne cohérence entre les dispositifs RAMSAR et Natura 2000, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une modification du périmètre RAMSAR proposé, afin que celui-ci corresponde exactement au périmètre du site Natura 2000 existant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de donner un avis favorable à l'inscription

du site Natura 2000 en site RAMSAR - décide de demander une modification du périmètre RAMSAR proposé, afin que celui corresponde exactement au périmètre du site Natura 2000 existant

108/2014 – ALSH La Marelle – Approbation de la convention de mise à disposition de personnels

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) organisés par la municipalité, la commune de Beauvoir sur Mer peut être amenée à solliciter la mise à disposition de personnels supplémentaires du Centre de loisirs La Marelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention de mise à disposition du personnel, conclue entre la commune de Beauvoir sur Mer et le Centre de loisirs La Marelle, laquelle prévoit les modalités d'emploi et de rémunération du personnel de la Marelle.

109/2014 – Acquisition des bâtiments administratifs de l'ancien site industriel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par sa délibération n°81/2014 en date du 16 Juin 2014, le conseil municipal a décidé de l'acquisition des bâtiments administratifs de l'ancien site industriel ainsi que du parking situé devant l'entrée.

Suite à une modification des surfaces, il convient d'annuler la délibération n°81/2014 en date du 16 Juin 2014 et d'approuver de nouveau l'acquisition des bâtiments administratifs de l'ancien site industriel ainsi que du parking situé devant l'entrée pour une superficie de 6.548 m², pour un prix de vente fixé à 380.000,00 € HT prix net vendeur.

L'ensemble a été estimé par les services des domaines à hauteur de 387.000,00 € HT.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs que pour cette opération, la Préfecture a décidé d'accorder à la commune une subvention au titre de la DETR à hauteur de 72.000,00 €.

Grâce à cette opération, la commune de Beauvoir sur Mer acquiert un bâtiment d'une superficie de 710 m² dans lequel peu de travaux d'aménagement seront nécessaires avant de les mettre à disposition des associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'annuler la délibération n°81/2014 en date du 16 Juin 2014
- décide d'acquérir les bâtiments administratifs de l'ancien site industriel ainsi que du parking situé devant l'entrée pour une superficie de 6.548 m², pour un prix de vente fixé à 380.000,00 € HT prix net vendeur

110/2014 – Echange des parcelles AN n°105p, 106, 107, 108, 109, 110, 117, 118, 154, 155 et 156 avec les parcelles BA n°15, 17, 18 et 22

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par sa délibération n°81/2014 en date du 16 Juin 2014, le conseil municipal a décidé de procéder à un échange de terrains entre la commune de Beauvoir sur Mer et la SPBI BENETEAU.

Suite à une modification des surfaces, il convient d'annuler la délibération n°81/2014 en date du 16 Juin 2014 et d'approuver de nouveau l'échange de terrains.

La commune de Beauvoir sur Mer récupérerait les terrains situés Chemin de la Chèvre suivants : une partie de la parcelle cadastrée AN n°105 pour une superficie de 2.836 m², la parcelle cadastrée AN n°106 pour une superficie de 4449 m², les parcelles cadastrées AN n°107 pour une superficie de 4.903 m², AN n°108 pour une superficie de 4.887 m², AN n°109 pour une superficie de 4.183 m², AN n°110 pour une superficie de 2.343 m², AN n°117 pour une superficie de 4.346 m², AN n°118 pour une superficie de 3.697 m² AN

n°154 pour une superficie de 2.079 m², AN n°155 pour une superficie de 970 m² et AN n°156 pour une superficie de 1.600 m², soit une superficie totale de 36.295 m².

Ces terrains, situés en zone 1 NAe, et en zone UE pour les parcelles AN n°155 et 156 ont été estimés par les services des domaines à hauteur de 350.000,00 € HT.

La société SPBI récupérerait en échange les terrains situés Rue de l'Estran, cadastrés section BA n°15 pour une superficie de 11.922 m², BA n°17 pour une superficie de 9299 m², BA n°18 pour une superficie de 8.051 m², et BA n°22 pour une superficie de 5.711 m², soit une superficie totale de 34.983 m².

Ces terrains, situés en zone 1NAb du Plan d'Occupation des Sols, ont été estimés à hauteur de 660.000,00 € HT.

Suite aux négociations qui ont eu lieu avec la SPBI, la valeur des parcelles cadastrées BA n°15, 17, 18 et 22 a été réévaluée à hauteur de 650.000,00 € HT, et une soule sera versée par la SPBI à la commune de Beauvoir sur Mer d'un montant de 300.000,00 €.

Sur ces terrains, la société SPBI s'engage à réaliser une opération multiprogrammes, pour la création de logements sociaux, et de logements en accession à la propriété. La société SPBI s'engage à réaliser une première tranche de 10 à 15 lots dans un délai de 3 ans.

La réalisation par la SPBI d'une opération multiprogrammes permettra d'offrir des possibilités intéressantes de logements pour des personnes aux revenus modérés, et pour les primo-accédants.

Cette diversité de l'offre de logements contribuera assurément au développement social de la commune de Beauvoir sur Mer, et permettra à la commune de percevoir des recettes supplémentaires par le biais des impôts locaux.

Grâce à l'échange des terrains, la commune de Beauvoir sur Mer aura

la maîtrise du foncier pour réaliser un giratoire à l'entrée de la zone artisanale du Clos St Antoine.

Enfin, cet échange permet à la commune de Beauvoir sur Mer d'agrandir la surface de ses terrains en zone artisanale, et de fixer un prix de vente au m² attractif pour les entreprises désirant s'installer sur Beauvoir.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte seront partagés entre la commune et la SPBI à concurrence de moitié chacun

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'annuler la délibération n°81/2014 en date du 16 Juin 2014
- décide de procéder à un échange de terrains entre la commune de Beauvoir sur Mer et la société SPBI selon les modalités ci-dessus présentées.

111/2014 – Acquisition des bâtiments industriels de l'ancien site industriel

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'abandon du projet de reprise de l'ensemble du site industriel par un repreneur industriel.

Aussi, afin de ne pas laisser ce terrain en friche industrielle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir l'ensemble du site industriel, composé d'un bâtiment de moulage, d'un bâtiment de montage et de deux bâtiments de stockage et d'expédition, d'une superficie totale de 40.337 m².

Le site industriel objet de la présente acquisition est estimé à hauteur de 1.180.000,00 € HT par le service des domaines.

Après négociation avec la SPBI, un prix d'acquisition a été fixé à 1.280.000,00 € HT prix net vendeur, auxquels seront ajoutés une provision de 20.000,00 € de frais d'acte.

En effet, la SPBI s'est engagé à effectuer des travaux de mise aux normes du transformateur EDF et à laisser sur site divers matériels non compris dans l'estimation des domaines, à savoir la pompe sprinkler, des ponts roulants dans les bâtiments et des cabines d'ébardage.

Monsieur le Maire précise que deux entreprises se sont engagées à reprendre une partie du site, pour une superficie de 10.843 m² pour la première et pour une superficie de 9.069 m² pour la seconde.

Cela permet d'ores et déjà d'inscrire 911.200,00 € de recettes dans le cadre de cette opération.

Monsieur le Maire précise que la commune restera propriétaire du reste des bâtiments et terrains non revendus, lesquels pourraient être revendus à une entreprise ultérieurement, ou constituer les nouveaux locaux des services techniques municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir l'ensemble du site industriel situé Chemin de la Chèvre et appartenant la société SPBI, composé d'un bâtiment de moulage, d'un bâtiment de montage et de deux bâtiments de stockage et d'expédition, d'une superficie totale de 40.337 m², pour un prix de 1.280.000,00 € HT prix net vendeur, auxquels seront ajoutés une provision de 20.000 € de frais d'acte.

112/2014 – Acquisition de l'ancien site industriel – Option pour l'assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'acquisition de l'ancien site industriel et de sa destination future, la collectivité peut opter pour l'assujettissement à la TVA du site.

Le site comprend une partie identifiée au budget sous l'Opération n°63 : Bâtiment industriel n°1.

Cette opération est composée de 2 lots : un premier lot comprend un bâtiment de 4.537m² et un terrain de 4.532m², et un second lot comprend un bâtiment de 4.575m², un terrain de 6.088m², un transformateur de 140m² et un local technique de 40m².

Ces biens situés sur la parcelle cadastrée section AN n°105p en cours de division, sont destinés à être cédés à deux entreprises.

En conséquence l'assujettissement à la TVA permettra à la commune de récupérer la TVA lors de la revente aux entreprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA de l'Opération n°63 : Bâtiment industriel n°1, laquelle est composée de 2 lots : un premier lot comprend un bâtiment de 4.537m² et un terrain de 4.532m², et un second lot comprend un bâtiment de 4.575m², un terrain de 6.088m², un transformateur de 140m² et un local technique de 40m².

113/2014 – Budget général – Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires 2014.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour un reversement de FCTVA, le PLU, la GTB de la salle omnisports, les honoraires des travaux de l'église, les effacements de réseaux et éclairage public, et les travaux d'aménagement d'entrée de bourg Route du Gois.

Ces augmentations seront financées par un virement de crédit de l'opération Voirie et l'inscription de recettes supplémentaires : FCTVA, CTU Travaux mairie et une subvention AVAP.

Par ailleurs, l'acquisition du site industriel sera financée par un emprunt de même montant.

Enfin, il est proposé de prévoir 36 000,00 € supplémentaires pour les travaux en régie.

Cette opération génère des recettes supplémentaires en section de fonctionnement réparties sur les comptes Rémunération des agents non titulaires et Fournitures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le budget général tel que ci-dessus présenté.

114/2014 – Zone Artisanale du Clos St Antoine – Fixation du prix de vente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement de la Zone Artisanale du Clos St Antoine ont été achevés en Juin 2014.

Il convient à présent de déterminer un prix de vente au m² des terrains cessibles de la Zone Artisanale du Clos St Antoine.

La surface cessible de la zone artisanale est de 30.891 m² pour la partie qui vient d'être aménagée, à laquelle s'ajoutent les terrains dont la commune est propriétaire d'une surface totale de 25.237 m², et ceux que la commune de Beauvoir sur Mer récupère dans le cadre de l'échange avec la SPBI d'une surface totale de 36.295 m², ce qui porte la surface cessible totale à 92.423 m².

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission économique élargie à l'ensemble du conseil municipal qui s'est tenue le 22 Septembre 2014, a proposé la fixation du prix de vente à hauteur de 13,00 € du m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de fixer le prix de vente au m² des terrains cessibles de la Zone Artisanale du Clos St Antoine à hauteur de 13 €.

115/2014 – Travaux de renforcement et de rehausse des digues de La Barre de Monts – Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux différentes crues et submersions survenues sur le territoire, la Communauté de Communes Océans-Marais-de-Monts porte un projet de confortement et de rehausse des digues de La Barre de Monts, sur un linéaire global d'environ 5.800 m.

Conformément à la loi sur l'Eau, ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée par la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée après enquête publique, laquelle se déroule

septembre au 31 octobre 2014 en mairie de La Barre de Monts.

Ces travaux ayant des incidences sur la vie aquatique, notamment des espèces migratrices, ou sur la qualité, le régime, le niveau ou le mode d'écoulement des eaux à Beauvoir sur Mer, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur les travaux projetés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide d'émettre un avis favorable sur les travaux de confortement et de rehausse des digues de La Barre de Monts, sur un linéaire global d'environ 5.800 m

116/2014 – Acquisition du tableau de M. MAURY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au concours de peinture du 15 Août 2014, les toiles des candidats sont exposées dans le hall de la mairie jusqu'au mois de Décembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide d'acquérir le tableau qui a obtenu le 1er prix adulte du jury lors du concours de peinture, appartenant à Monsieur MAURY, pour un montant de 100,00 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements
- Remerciement de la part de l'association ABCB (Atlantic Basket Club Belvérian) pour la subvention qui leur a été accordée.
- Remerciement de la part de M. et Mme THOUZEAU Joël et Annick à l'occasion du décès de Monsieur Julien MULLER

Travaux Chemin des Vallées
Maëlle TENDRON demande quand les travaux d'effacement de réseaux par EDF du Chemin de la Vallée des Vignes s'achèvent. Monsieur le Maire va se renseigner sur les délais.

Baisse des dotations de l'Etat
Pascal RETUREAU s'inquiète de la baisse annoncée des dotations de l'Etat et demande si une projection financière a été faite à l'horizon 2017.
Monsieur le Maire explique qu'il faudra ajuster les investissements en fonction des recettes de l'Etat.

Musique de la ville
Maëlle TENDRON et Marc CORABOEUF trouvent que la musique de ville sous les halles est vraiment trop forte. En effet le volume sera abaissé.

Panneau Rue de la Levée
Martine BATARD souligne que le panneau «sens interdit» Rue de la Levée tombe, il serait bon de le fixer au sol.

Conseil Municipal Séance du Mercredi 8 Octobre 2014

Présents : MM. THIBAUD Christian, BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, MM. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MMES ROUSSEAU Danièle, DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, M. BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHÉ Sandrine, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, M. PILLET Jean-François.

Absents ayant donné pouvoir : MME TENDRON Maëlle à MME ROBARD Stéphanie, MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle.

Absent : M. BIZEUL Jérôme
Excusé : M. SANCHEZ Michel

117/2014 – Vente au SIVU Gendarmerie de la parcelle AY n°6

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer a acquis par voie de préemption la parcelle située 4 Impasse St Denis, cadastrée section AY n°6 d'une superficie totale de 1.379 m² au prix de 110.000,00 € frais d'agence inclus, pour la revendre au SIVU Gendarmerie dans le cadre du projet de construction de logements au groupement de gendarmerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide d'autoriser la vente au SIVU Gendarmerie de la parcelle située 4 Impasse St Denis, cadastrée section AY n°6 d'une superficie totale de

1.379 m², moyennant la somme de 112.769 €, laquelle comprend le prix de revient de l'acquisition à hauteur de 105.000 €, les frais d'acquisition à hauteur de 2.600 €, les frais de négociation à hauteur de 5.000 € et la taxe foncière à hauteur de 169 €

118/2014 – SAUR – Fixation de la redevance d'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAUR va prochainement procéder à une campagne de facturation de la redevance Assainissement recouvrée par la SAUR au profit de la commune.

Dans ce cadre, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage une modification tarifaire à partir du 1^{er} Janvier 2015.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°121/08 en date du 29 Septembre 2008, le conseil municipal avait fixé le tarif de la redevance Assainissement tel que suit :
- Part abonnement : 84,00 €
- Part au m³ assujetti : 1,500 €

Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de reconduire les tarifs de la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2015 tels que ci-dessus présenté.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Echange de terrain
Monsieur le Maire présente une proposition d'échange de terrain avec Terre Mer afin que le garage MARTIN puisse se clôturer, et cela permettrait à la commune de disposer d'un parking supplémentaire pour le cimetière. L'échange se ferait sans soulte. Il est donc décidé de continuer les négociations.

ZAD
Monsieur le Maire explique le dossier ZAD (Zone d'Aménagement Différé) et rappelle les différents courriers échangés

entre la commune et le Département pour que la commune acquiert des terrains au Département situés à l'Ouest de la commune (terrains à vocation de loisirs). Le Département souhaite vendre ces terrains à un prix 50% plus élevé que le prix négocié au départ. Une réunion va prochainement avoir lieu avec la SAFER pour définir les conditions d'achat de ces terrains par la commune.

Téléthon
Denis TESSON explique que le coordonnateur du Téléthon sur le canton arrête de s'en occuper. Aussi, chaque commune va repartir séparément.
Monsieur TESSON fait appelle aux bénévoles pour la mise en place du Téléthon.

Travaux sur le Gois
Monsieur Jean-Yves BILLON demande si les travaux sur le passage du Gois sont arrêtés. Les travaux consistaient à remettre du sable sur les berges ce qui n'a aucune efficacité.
Monsieur le Maire explique que le Préfet a fait arrêter les travaux.

Conseil Municipal Séance du Lundi 20 Octobre 2014

Présents : M. THIBAUD Christian, M. BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRÉ Peter, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MME ROUSSEAU Danièle, MME DOUX Fabienne, M. RETUREAU Pascal, M. BIZEUL Jérôme, MME BRIÉE Sophie, MME TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, M. DELAPRÉ Stéphane, M. PILLET Jean-François. MME. CHANSON Laura.

Absents ayant donné pouvoir : MME TULET Marianick à MME MANDIN Monique, MME BATARD Martine à M. ANDRÉ Peter, M. BURGAUD Cyril à MME ROBARD Stéphanie, MME POUTHÉ Sandrine à MME DOUX Fabienne.
Absents : M. SANCHEZ Michel, M. MÉNETRIER Jean-Philippe
Excusée : MME AMIOT Alizée

119/2014 – Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée pour

les ventes réalisées sur les parcelles AY n°158, 307 et 373

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la délibération n°104/2014 en date du 6 Octobre 2014, une convention de maîtrise foncière a été établie avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée pour les parcelles cadastrées section AY n°158, 307 et 373, sur lesquelles la municipalité a un projet de création d'une structure d'accueil de personnes âgées non dépendantes, qui pourrait prendre la forme d'une résidence seniors.

Dans ce cadre, la commune de Beauvoir sur Mer a demandé à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée de bien vouloir se porter acquéreur des biens situés à l'intérieur du périmètre fixé par ladite convention.

Il convient à présent de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF de la Vendée pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature de la convention de maîtrise foncière, sur le secteur pour lequel il a été missionné dans la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de reprendre en partie la délégation attribuée au Maire en matière de droit de préemption urbain par délibération du 07 Avril 2014, pour une durée de 4 ans et uniquement sur le secteur visé par la convention opérationnelle de maîtrise foncière, c'est-à-dire sur les parcelles cadastrées section AY n°158, 307 et 373 tel qu'il est délimité sur les plans annexés à la convention et à la présente délibération
- décide de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF de la Vendée, pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature de la convention de maîtrise foncière, sur le secteur pour lequel il a été missionné dans la convention
- décide de renoncer à sa faculté d'exercer son droit de préemption urbain

pour les ventes réalisées au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée à la suite d'une négociation amiable. Lesdites ventes étant réalisées à la demande expresse de la commune conformément aux dispositions des articles L 213-1-i et L 321-4 du Code de l'Urbanisme

120/2014 – Acquisition du site industriel et échange des terrains situés Rue de l'Estran – Option pour l'assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 6 octobre 2014, l'assujettissement à la TVA d'une partie précise de l'ancien site industriel a été décidé.

Pour répondre à d'éventuelles demandes de nouvelles entreprises, il est proposé de revoir le périmètre d'assujettissement du site industriel.

Par ailleurs, s'agissant de l'échange avec la société SPBI, il s'avère nécessaire d'intégrer les parcelles situées Rue de l'Estran dans l'option TVA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'assujettir à la TVA les biens situés Chemin de la Chèvre sur une partie de la parcelle cadastrée section AN n°105, et destinés à être revendus à des entreprises

- décide d'assujettir à la TVA les terrains situés Rue de l'Estran et cadastrés section BA n°15, 17, 18 et 22

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements

- Remerciement de la part de Madame Maria GAUVRIT suite au décès de son époux Raymond GAUVRIT
- Remerciement de la part de M. Hervé QUÉMÉRÉ suite au décès de son épouse Nicole QUÉMÉRÉ

Sanitaires

Monsieur le Maire fait la présentation des toilettes publiques pour le Parc du Cormoir et derrière les halles alimentaires.

Les corneilles

Fabienne DOUX demande s'il y a quelque chose à faire contre les corneilles. Monsieur le Maire propose de demander à la préfecture

Rétrécissement devant la maison médicale

Jean-Yves BILLON propose qu'une meilleure signalisation du rétrécissement soit indiquée plus en amont.

Déchetterie

Laura CHANSON souligne des problèmes de volume surestimé lors des dépôts de déchets. Jean-Yves BILLON est informé et remonte l'information à la Communauté de Communes.

Commission Urbanisme

Isabelle BLANCHARD indique qu'elle ne peut pas assister aux commissions Urbanisme le vendredi. Elle demande que soit changé le jour. Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de trouver un jour commun à tout le monde.

Funérarium

Isabelle BLANCHARD s'interroge sur une demande pour un deuxième funérarium à Beauvoir. Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas eu depuis la 1^{ère} fois.

Travaux Route des Ostréiculteurs

Jean-Yves BILLON se demande si les feux de travaux de la Route des Ostréiculteurs sont bien indiqués puisqu'ils ne sont pas respectés. Laura CHANSON dit qu'ils sont pourtant bien signalés.

Ecluse du Grand Pont

Stéphane DELAPRE fait part du courrier du président de l'Association Syndicale des Marais relatif à l'entretien de l'écluse. En effet le syndicat Mixte a noté que l'entretien n'était pas correctement fait.

Stéphane DELAPRE se demande pourquoi le suivi et l'utilisation de l'écluse n'a pas été voté en conseil. Monsieur le Maire explique que pour le moment le dossier est en cours et ce n'est pas encore le moment des décisions.

Stéphane DELAPRE distribue les copies des courriers aux adjoints. Monsieur le Maire explique les faits et lit les courriers présentés.

Conseil Municipal Séance du Lundi 17 Novembre 2014

Présents : M. THIBAUD Christian, M. BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MME TULET Marianick, MME BATARD Martine, M. MENETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, MME DOUX Fabienne, M. RETUREAU Pascal, M. BIZEUL Jérôme, M. BURGAUD Cyril, MME POUTHE Sandrine, MME TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, M. DELAPRÉ Stéphane, M. PILLET Jean-François.

Absents ayant donné pouvoir : MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle, MME BRIEE Sophie à MME MANDIN Monique.

Absents : M. SANCHEZ Michel

121/2014 – Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) par la Taxe d'Aménagement (TA), le conseil, par sa délibération n°65/2011 en date du 7 Novembre 2011, avait fixé le taux de la Taxe d'Aménagement à hauteur de 3% sur l'ensemble du territoire communal.

La durée de validité de ladite délibération n'étant pas précisée, celle-ci est reconductible d'année en année.

Pour autant, les services de la Direction Départementale des Territoires de la Mer de la Vendée recommandent aux collectivités de reprendre une délibération mentionnant sa reconduction de plein droit annuellement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire le taux de la taxe d'Aménagement à hauteur de 3% sur l'ensemble du territoire communal fixé par la délibération n°65/2011 en date du 7 Novembre 2011, et précise que cette délibération sera reconduite de plein droit annuellement.

Monsieur le Maire précise que les 100 premiers m² des locaux à usage

d'habitation principale bénéficient d'un abattement de plein droit à hauteur de 50%.

Comme le permet l'article L.331-9-2° du Code de l'urbanisme relatif aux exonérations facultatives, Monsieur le Maire propose par ailleurs d'exonérer à hauteur de 50% les constructions à usage d'habitation principale pour lesquelles les propriétaires ont obtenu un prêt à taux zéro.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de reconduire le taux de la taxe d'Aménagement à hauteur de 3% sur l'ensemble du territoire communal
- décide d'exonérer à hauteur de 50% les constructions à usage d'habitation principale pour lesquelles les propriétaires ont obtenu un prêt à taux zéro
- précise que cette délibération sera reconduite de plein droit annuellement

122/2014 – Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Dans ce cadre, il est prévu le versement d'une indemnité au comptable du Trésor.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder l'indemnité de conseil au comptable du Trésor au taux de 100% par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983
- décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à CENAC Michel, Receveur municipal

123/2014 – Église – Indemnité de gardiennage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal est amené à se prononcer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église St Philbert pour l'année 2014.

Conformément aux recommandations préfectorales, il est proposé de fixer cette indemnité à hauteur de 474,22 € pour l'année 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église St Philbert à hauteur de 474,22 € pour l'année 2014.

124/2014 – Vente des parcelles AN n°174, 175 et 176 – Préférence aux primo-accédant pour résidence principale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer est propriétaire de trois parcelles cadastrées section AN n°174 pour une superficie de 503 m², AN n°175 pour une superficie de 501 m² et AN n°176 pour une superficie de 503 m², situées Chemin de la Chèvre.

Afin de favoriser l'implantation de jeunes ménages sur la commune, Monsieur le Maire propose que l'assemblée délibère sur la détermination de critères pour vendre ces parcelles de préférence à des primo-accédant pour un usage en résidence principale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de vendre les parcelles cadastrées section AN n°174, 175 et 176 situées Chemin de la Chèvre de préférence à des primo-accédant pour un usage en résidence principale

125/2014 – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Adhésion au service de médecine préventive

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer

est adhérente au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Vendée, par le biais d'une convention pluriannuelle qui arrive à son terme le 31 Décembre 2014.

Il convient de renouveler l'adhésion de la commune de Beauvoir sur Mer au service proposé par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire précise que, comme pour la précédente convention, le financement de la prestation sera constitué de deux éléments : une cotisation annuelle ouvrant droit aux services mutualisés (conseils sur les conditions de travail, les adaptations des postes, avis sur les situations individuelles...) dont le taux est fixé à 0,10% de la masse salariale, et un tarif « à l'acte » s'élevant à 42,00 € pour chaque visite effectuée par les médecins de prévention (visite périodique, visite d'embauche, visite de reprise...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter le renouvellement de l'adhésion de la commune de Beauvoir sur Mer au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Vendée
- autorise Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de médecine préventive

126/2014 – Règlement du marché - Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la commission « marché hebdomadaire » qui s'est tenue le 22 Mai 2014, il convient d'apporter quelques modifications mineures au règlement général du marché.

En effet, il convient de préciser à l'article 2 la délimitation de la Place de l'église réservée aux produits alimentaires comme suit : jusqu'à la limite de la Rue des Halles et jusqu'à la limite de la Rue du Grand Four au niveau de la porte de l'église.

De même, à l'article 13 relatif aux pièces à fournir par les professionnels,

la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires doit être validée tous les cinq ans (et non plus tous les deux ans), par la Chambre du Commerce et de l'industrie (et non plus par les services préfectoraux).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le règlement du marché comme suit :

Article 2 : la délimitation de la Place de l'église réservée aux produits alimentaires : jusqu'à la limite de la Rue des Halles et jusqu'à la limite de la Rue du Grand Four au niveau de la porte de l'église.

Article 13 : la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires doit être validée tous les cinq ans (et non plus tous les deux ans), par la Chambre du Commerce et de l'industrie (et non plus par les services préfectoraux).

127/2014 – Vendée Eau – Approbation du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Laura CHANSON entre dans la salle à 20h26 et prend part aux votes. Michel SANCHEZ entre dans la salle à 20h27 et prend part aux votes.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal est amené à statuer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport, établi par Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire présente la synthèse du rapport 2013.

Stéphane DELAPRE souhaiterait savoir comment est géré le barrage d'Apremont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le rapport, établi par Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013

128/2014 – Tableau des effectifs – Création d'un poste d'emploi d'avenir

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents des services techniques sont en nombre insuffisant par rapport à la charge de travail qui leur incombe.

En effet, de plus en plus de travaux se font en régie, et de nombreuses voies de lotissements privés ont été récemment intégrées au domaine public de la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité de créer un poste d'emploi d'avenir accessible aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés en recherche d'emploi.

Un emploi d'avenir pourrait être recruté au sein de la commune de Beauvoir sur Mer, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 3 ans à compter du 5 Janvier 2015.

Monsieur le Maire souligne que L'Etat prendra en charge 75% de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

La commune s'engage quant à elle à permettre à la personne recrutée à ce titre d'accéder à des formations.

Dans ce cadre, la commune bénéficie du soutien de la Mission Locale pour le recrutement et le suivi du jeune recruté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'emploi d'avenir sur un contrat à durée déterminée de 3 ans, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 5 janvier 2015.

VOTE : OUI : 23 - NON : 3 - ABSTENTION : 1

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Emprunt

Monsieur le Maire présente les propositions d'emprunt des banques pour le projet de reprise du site Bénèteau.

Syndicat d'Alimentation Hydraulique

Monsieur le Maire annonce la proposition du SAH d'adhérer à cette structure pour qu'il puisse réaliser des travaux sur les berges du Dain. La convention sera présentée au Conseil Municipal de mi-décembre.

Réaménagement de la Grand'Place

Monsieur le Maire explique que la commune va rechercher un maître d'œuvre pour réfléchir à un réaménagement de la Grand'Place. Les arbres ont été enlevés car ils étaient malades et les racines faisaient soulever les pavés.

Local pour la CRC

Monsieur le Maire présente la demande du Comité Régional de la Conchyliculture qui souhaiterait que la commune mette à disposition un local dans la Résidence Billon pour installer son siège. Le CRC ferait les travaux d'aménagement et conclurait un bail emphytéotique avec la commune. La CRC pourrait utiliser les locaux qui ne serviraient pas à la future bibliothèque.

Projet Résidence Séniors

Monsieur le Maire informe le conseil d'un rendez-vous qui a eu lieu avec Vendée Aménagement pour le projet de la Résidence séniors. M. le Maire explique que la parcelle AY n°307 est un emplacement réservé au POS pour la réalisation d'un équipement public. Une modification du POS sera prochainement lancée pour réduire la surface de cet emplacement réservé qui n'est pas nécessaire.

TAP (Temps d'Activités Périscolaire) Alizée AMIOT présente le bilan de la première période des TAP. On est approximativement à 5000€ de dépenses pour cette période et environ 3000€ de recettes (aide de l'Etat et don de l'association Lez'Arts Créatifs). Les retours des parents et des élèves sont pour l'instant très bons, même si les élèves sont globalement plus fatigués.

Lecture des remerciements

- Remerciement de la part de l'association du Vélo Belvérian pour la subvention accordée pour l'année 2014
- Remerciement de la part de M. NEAU Marcel suite au décès de sa mère

Mur d'escalade

Sandrine POUTHE demande si le mur d'escalade au Parc du Cornoir a été réparé. Des devis sont en cours, les réparations auront lieu prochainement.

Logements sociaux – Vendée Habitat

Sandrine POUTHE demande des précisions sur la démarche de Vendée Habitat pour les logements du Clos Saint Antoine. M. le Maire explique que la commune n'a pas le droit de regard sur la construction des logements sociaux fait par Vendée Habitat.

Projet de sens unique Rue du 8 Mai

Danièle ROUSSEAU soulève le fait que si la Rue du 8 Mai est en sens unique, il y aura beaucoup de véhicules à circuler sur la Rue Saint Nicolas, la vitesse des automobilistes y est excessive.

Monsieur le Maire propose que le débat ait lieu au sein du Conseil Municipal lorsque l'on aura reçu plus de réponses au questionnaire inséré dans l'Aluette Infos.

La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs

Stéphane DELAPRE distribue un courrier de la FDSEA pour solliciter le soutien de la commune à utiliser des produits français. M. le Maire remplira le document et le redonnera à Stéphane DELAPRE et à Breiz Restauration.

Recherche bâtiment pour parc de jeux adultes

Jean-Philippe MENETRIER expose la proposition d'une implantation sur la commune d'un parc de jeux pour adultes (genre paint ball, laser games). Les demandeurs recherchent un bâtiment adéquat vers le site Bénèteau. M. le Maire pense à l'atelier communal Rue de Nantes qui pourrait se libérer.

Panneaux d'affichage

Isabelle BLANCHARD demande si les panneaux d'affichage libre sont bien réservés aux associations et pour les manifestations des 14 juillet et 15 août. En effet M. le Maire explique que les affichages sauvages sont enlevés par la Police Municipale.

Jardin du souvenir

Martine BATARD demande où est exactement situé le Jardin du Souvenir. Celui-ci n'est pas indiqué et semble n'être pas bien entretenu. Danièle ROUSSEAU souligne d'ailleurs qu'en cas de pluie, le columbarium est inaccessible à cause de l'eau stagnante devant.

Conseil Municipal Séance du Lundi 15 Décembre 2014

Présents : M. THIBAUD Christian, M. BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MME TULET Marianick, MME BATARD Martine, M. MENETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, M. RETUREAU Pascal, M. BIZEUL Jérôme, M. BURGAUD Cyril, MME BRIÉE Sophie, MME POUTHE Sandrine, MME TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, M. DELAPRÉ Stéphane, M. PILLET Jean-François.

Absents ayant donné pouvoir : MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle

Concernant le conseil municipal du 20 Octobre 2014, Jean-Yves BILLON précise que sur le compte administratif 2012 de l'ASA, il est indiqué environ 16 692.37€ de frais de personnel alors que Stéphane DELAPRE annonçait 30 à 40 000€. Par ailleurs, Jean-Yves BILLON souligne que le compte administratif 2013 de l'ASA n'a pas été fourni en mairie.

129/2014 – Budget général – Décision modificative n°4

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires 2014.

Pour clôturer l'exercice en section de fonctionnement, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits. 5.000,00 € supplémentaires seront inscrits au chapitre des charges de personnel, financés par des recettes supplémentaires au compte des Droits de place.

En section d'investissement, 2.000,00 € de plus pour l'église seront pris sur les crédits disponibles de voirie, et il sera effectué un virement de 100.000,00 € de l'opération Bâtiment industriel n° 2 (bâtiment conservé pour

les services techniques de la commune) vers l'opération Bâtiment industriel n°1 (bâtiments revendus aux entreprises).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le budget général tel que ci-dessus présenté.

130/2014 – Budget général – Ouverture du quart des crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour satisfaire en début d'année 2015 les différentes dépenses d'investissement, le conseil doit autoriser la commune à engager le quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

En application de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Cela permet, en attendant le vote du budget primitif 2015, d'honorer nos factures.

En effet, avant le vote du budget primitif, les entreprises ou artisans qui nous enverront leur facture ne pourraient être payés.

Le quart de crédit représente 949.948.000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'ouvrir le quart des crédits du budget général tel que suit :

Opérations :

Presbytère	1 000.00 €
Centre Administratif	3 000.00 €
Salle Omnisport	60 000.00 €
Ardoise verte	2 000.00 €
Centre de loisirs	2 000.00 €
Les Halles	40 000.00 €
Mairie	5 000.00 €
Eglise	10 000.00 €

Voirie	290 000.00 €
Eclairage public	10 000.00 €
Complexe sportif	3 000.00 €
Groupe scolaire	5 000.00 €
Réserve foncière	0.00 €
Salle Polyvalente	2 000.00 €
Parc des services techniques	10 000.00 €
Aménagement des entrées de bourg	0.00 €
Communication par l'objet	0.00 €
Réserve lotissement	5 000.00 €
Bâtiment Administratif Beneteau	20 000.00 €
Bâtiment industriel 1	0.00 €
Bâtiment industriel 2	150 000.00 €
soit un total de	643 000.00 €

131/2014 – Budget assainissement – Ouverture du quart des crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour satisfaire en début d'année 2015 les différentes dépenses d'investissement, le conseil doit autoriser la commune à engager le quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

En application de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Cela permet, en attendant le vote du budget primitif 2015, d'honorer nos factures.

En effet, avant le vote du budget primitif, les entreprises ou artisans qui nous enverront leur facture ne pourraient être payés. Le quart de crédit représente 322.834,95 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'ouvrir le quart des crédits du budget assainissement tel que suit :

Compte

Chapitre 20	20 000.00 €
Chapitre 21	20 000.00 €
Chapitre 23	100 000.00 €
soit un total de	140 000.00 €

132/2014 – Travaux d'assainissement sur le domaine public – Remboursement à M. LENOIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAUR a procédé à des travaux pour permettre le raccordement au réseau d'assainissement de la propriété de M. LENOIR, située au 23 Grand'Rue.

Étant réalisés sur le domaine public, ces travaux sont à la charge de la commune, or ils ont été facturés à M. LENOIR à hauteur de 3.509,91 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rembourser à M. LENOIR la somme de 3.509,91 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de rembourser à M. LENOIR la somme de 3.509,91 € correspondant à des travaux de raccordement au réseau d'assainissement de la propriété de M. LENOIR située au 23 Grand'Rue.
- précise que ce remboursement sera mandaté au compte d'investissement 2315 du budget assainissement

133/2014 – SARL Laverie de l'île – Demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement – Avis du conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SARL Laverie de l'île a déposé une demande en Préfecture au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'obtenir l'arrêté d'enregistrement nécessaire au projet de création d'une blanchisserie au 59 Chemin de la Chèvre sur la commune de Beauvoir sur Mer.

Cette installation nécessite à ce titre une consultation du public, laquelle se déroule en mairies de Beauvoir sur Mer et de St Gervais du 24 Novembre 2014 au 23 Décembre 2014 inclus.

Par ailleurs, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet de création d'une blanchisserie au 59 Chemin de la Chèvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'émettre un avis favorable au projet de création d'une blanchisserie au 59 Chemin de la Chèvre par la SARL Laverie de l'île.

134/2014 – Ancien site industriel – Vente d'une partie du site à la SARL Laverie de l'île

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°111/2014, le conseil municipal a décidé d'acquérir l'ensemble du site industriel cadastré section AN n°105, situé Chemin de la Chèvre et appartenant à la société SPBI, composé d'un bâtiment de moulage, d'un bâtiment de montage et de deux bâtiments de stockage et d'expédition, d'une superficie totale de 40.337 m², pour un prix de 1.280.000,00 € HT, en vue de la rétrocession de certaines parties à plusieurs entreprises.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la SARL Laverie de l'île s'est engagée à acquérir un ensemble immobilier à prendre dans la parcelle cadastrée section AN n°105 composé : d'un bâtiment de 4.575m², d'un terrain attenant de 6.088 m², d'un lot contenant le transformateur électrique de 140 m² et d'un local technique de 40 m² pour un montant de 457.500,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de vendre à la SARL Laverie de l'île un ensemble immobilier à prendre dans la parcelle cadastrée section AN n°105 composé : d'un bâtiment de 4.575m², d'un terrain attenant de 6.088 m², d'un lot contenant le transformateur électrique de 140 m² et d'un local technique de 40 m² pour un montant de 457.500,00 € HT

135/2014 – Ancien site industriel – Crédit-bail immobilier pour une partie du site à la SARL HARDOUIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°111/2014, le conseil municipal a décidé d'acquérir l'ensemble du site industriel cadastré section AN n°105, situé Chemin de la Chèvre et appartenant à la société SPBI, composé d'un bâtiment de moulage, d'un bâtiment de montage et de deux bâtiments de stockage et d'expédition, d'une superficie totale de 40.337 m², pour un prix de 1.280.000,00 € HT, en vue de la rétrocession de certaines parties à plusieurs entreprises.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la SARL HARDOUIN souhaite acquérir un ensemble immobilier à prendre dans la parcelle cadastrée section AN n°105 composé : d'un bâtiment de 4.537m², et d'un terrain attenant de 4.532 m² pour un montant de 453.700,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que la SARL HARDOUIN, désirant disposer de cet immeuble pour les besoins de son activité sans en assumer dans l'immédiat la propriété juridique, s'est adressée à la commune de Beauvoir sur Mer pour que cette dernière lui apporte son concours, sous la forme d'un crédit-bail immobilier, pour financer l'acquisition de ce bien.

La commune de Beauvoir sur Mer a dans ce cadre contracté un emprunt sur 20 ans auprès de la Banque Postale, ce qui permettra à la SARL HARDOUIN de payer un loyer mensuel à la commune de Beauvoir sur Mer, et d'être à terme propriétaire de cet ensemble immobilier.

Monsieur le Maire précise que le montant du loyer payé par la SARL HARDOUIN couvrira l'amortissement du capital investi par la commune ainsi que le montant des intérêts.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le crédit-bail immobilier correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le crédit-bail immobilier avec la SARL HARDOUIN pour financer l'acquisition par la SARL HARDOUIN d'un ensemble immobilier à prendre dans la parcelle cadastrée section AN n°105 composé : d'un bâtiment de 4.537m², et d'un terrain attenant de 4.532 m² pour un montant de 453.700,00 € HT.

136/2014 – Ancien site industriel – Vente d'une partie du site à M. BRISSON

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°111/2014, le conseil municipal a décidé d'acquérir l'ensemble du site industriel cadastré section AN n°105, situé Chemin de la Chèvre et appartenant à la société SPBI, composé d'un bâtiment de moulage, d'un bâtiment de montage et de deux bâtiments de stockage et d'expédition, d'une superficie totale de 40.337 m², pour un prix de 1.280.000,00 € HT, en vue de la rétrocession de certaines parties à plusieurs entreprises.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur BRISSON se porte acquéreur d'un ensemble immobilier à prendre dans la parcelle cadastrée section AN n°105 composé : d'un bâtiment de 736 m² et d'un terrain attenant de 925 m² pour un montant de 73.600,00 € HT.,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de vendre à Monsieur BRISSON un ensemble immobilier à prendre dans la parcelle cadastrée section AN n°105 composé : d'un bâtiment de 736 m² et d'un terrain attenant de 925 m² pour un montant de 73.600,00 € HT

137/2014 – Échange des parcelles AY n°183 et 339 avec les parcelles AY n°179, 180, 181 et 373

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'échange de parcelles entre la commune de Beauvoir sur Mer

et la SCI-VO, Monsieur FAGES et Monsieur GABORIT.

Il est proposé que la commune de Beauvoir sur Mer récupère les parcelles cadastrées section AY n°179 pour une superficie de 289 m², AY n°180 pour une superficie de 286 m², ainsi qu'une partie des parcelles AY n°181 et 376, afin de pouvoir y aménager un parking pour le cimetière.

De son côté la SCI-VO récupérerait les parcelles cadastrées section AY n°339 d'une superficie de 125 m² et AY n°183 d'une superficie de 59 m² contenant une petite habitation.

Cet échange permettra au garage de se clôturer pour empêcher les automobilistes d'utiliser son parking comme une rue reliant la Rue Henri Geoffroy à la Rue du Puits Pineau.

Monsieur le Maire précise que cet échange se fera sans soulte, et que les frais d'acte et de division seront à la charge de la SCI-VO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à un échange sans soulte des parcelles cadastrées section AY n°339 d'une superficie de 125 m² et AY n°183 d'une superficie de 59 m² contenant une petite habitation appartenant à la commune de Beauvoir sur Mer avec les parcelles cadastrées section AY n°179 pour une superficie de 289 m² propriété en indivision de la SCI-VO et de M. FAGES, AY n°180 pour une superficie de 286 m² appartenant à la SCI-VO, ainsi qu'une partie des parcelles AY n°181 d'une superficie de 390 m² propriété en indivision de la SCI-VO et de M. GABORIT et 376 d'une superficie de 52 m² appartenant à la SCI-VO.

138/2014 – Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire – Adhésion

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire (SAH) d'adhérer à cette structure afin qu'elle

puisse intervenir sur l'écluse des Brelles et procéder au curage et à l'entretien des berges du Dain.

Une participation de la commune sera dans ce cadre demandée, qui sera calculée en fonction des superficies du bassin versant et du marais concernées, du linéaire de berge du Dain et de la population dans le bassin versant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire (SAH) afin que cette structure puisse intervenir sur l'écluse des Brelles et procéder au curage et à l'entretien des berges du Dain

139/2014 – Classement du Gois – Approbation du périmètre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet en cours de classement du passage du Gois et de ses abords.

Le classement du Gois est demandé par les services de l'État sur la base de deux critères. Un critère historique : un paysage intégralement préservé et dont les étapes de construction sont documentées par des fonds d'archives exceptionnels. Un critère pittoresque : un paysage en mouvement, situé en île et continent, théâtre de la confrontation entre les milieux maritime et terrestre.

Le classement permettra une valorisation et une préservation du site. En effet, afin de veiller à la bonne intégration paysagère des équipements, toute demande de permis de construire sera soumise à autorisation spéciale délivrée par le ministère de l'environnement, le maintien de l'activité agricole de la Crosnière sera identifié comme une nécessité impérative notamment pour la bonne conservation du réseau hydraulique, et la DREAL pourra apporter son concours à l'élaboration de parcours et de guides de visite consacrés à l'histoire du site.

Lors d'une réunion qui s'est tenue en Préfecture le 16 Octobre 2014, les périmètres de classement sur les territoires de Beauvoir sur Mer et de Barbâtre ont été présentés.

Monsieur le Maire précise que suite à l'extension du périmètre de classement à l'île de la Crosnière, ce futur site inscrit sera intitulé « Passage du Gois, Île de la Crosnière et polder de Sébastopol ».

Il convient à présent d'émettre un avis sur le périmètre de classement proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'émettre un avis favorable sur le périmètre proposé par les services de l'État pour la création d'un site classé intitulé « Passage du Gois, Ile de la Crosnière et polder de Sébastopol »
VOTE : OUI : 20 ABSTENTION : 7

140/2014 – Création d'un emploi fonctionnel de Direction Générale des Services

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les emplois fonctionnels, également appelés emplois de direction, sont des emplois permanents créés par délibération de la collectivité.

Le directeur général dirige l'ensemble des services et en coordonne l'organisation sous l'autorité du Maire.

La loi n°2007-209 du 19 Février 2007 autorise les communes de plus de 2.000 habitants à créer un emploi fonctionnel de direction générale des services.

Il est proposé au conseil municipal de créer cet emploi fonctionnel et d'autoriser le Maire à y pourvoir selon les conditions statutaires.

L'agent détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS bénéficie de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988 dans la limite du taux maximum prévu par la loi et conserve le bénéfice de la NBI (Nouvelle bonification indiciaire) et des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité déjà mis en place, notamment IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) et IEMP (Indemnité d'exercice de

mission des préfectures) dans la limite des taux maximum prévus par la loi.

Monsieur le maire précise enfin qu'en conséquence l'emploi fonctionnel de Direction Générale des Services sera inscrit au tableau des effectifs et que le tableau sera mis à jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un emploi fonctionnel de Direction Générale des Services et d'autoriser le Maire à y pourvoir selon les conditions statutaires

- précise que l'agent détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988 dans la limite du taux maximum prévu par la loi et conservera le bénéfice de la NBI (Nouvelle bonification indiciaire) et des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité déjà mis en place, notamment IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) et IEMP (Indemnité d'exercice de mission des préfectures) dans la limite des taux maximum prévus par la loi

- précise qu'en conséquence l'emploi fonctionnel de Direction Générale des Services sera inscrit au tableau des effectifs et que le tableau sera mis à jour

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements

- Remerciement de la part de la famille PADIOLLEAU suite au décès de Fabrice PADIOLLEAU

Restaurant scolaire

M. le Maire annonce que vu le nombre important d'impayés de repas au restaurant scolaire, il est question de revenir aux tickets.

Sandrine POUTHE propose de rencontrer les familles en difficulté.

Denis TESSON considère que l'action sociale de la commune a ses limites.

Emploi d'Avenir

M. le Maire informe que le candidat recruté est M. POITIER Arnaud sur le poste d'agent polyvalent des services techniques. L'embauche est prévue le 5 janvier 2015.

Sondage Rue du 8 Mai

Le résultat du sondage de mise en sens unique de la Rue du 8 Mai au 15 décembre 2014 est le suivant : 44 contre et 31 pour.

Camping Municipal

Mme Sandrine POUTHE demande où en est ce projet.

M. GILBERT Yannick explique que Vendée Expansion pourrait aider la commune sur ce projet. Le problème est qu'il faut trouver un terrain approprié et qu'il soit en continuité de l'urbanisation existante pour être accepté au titre du PLU.

Rue Henri Geoffroy

Mme Martine BATARD demande si des travaux seront fait sur le réseau d'eau pluvial Rue Henri Geoffroy.

Jean-Yves BILLON explique que plusieurs passages caméras ont été faits et ont permis de repérer des bouchons dans le réseau. Des travaux de réparation d'urgence ont été faits en attendant de refaire entièrement le réseau pluvial. Les premiers devis sont très importants, il faut prévoir les crédits nécessaires au budget.

Maisons illuminées de Noël

M. Jean-Philippe propose d'organiser un concours des maisons illuminées au moment de Noël. Bonne idée à explorer



Monsieur le Maire évoque les cinq questions écrites posées par «L'élan Belvérian» ci-dessous :

Question de «l'élan belvérian» au prochain conseil municipal du 15 décembre 2014

- 1- Les montants des honoraires de l'étude de la ZAC du cabinet BREMONT sont ils parvenus?
- 2-Un estimatif financier avait-il été établi avant de faire l'aménagement des sanitaires de la salle polyvalente et du préau de l'école public?
- 3-Si la commune est propriétaire de l'écluse du grand pont, nous souhaiterions la copie du document qui l'officialise.
- 4-Quand est-il de la demande de Marc CHIRON concernant la proposition de l'acquisition des locaux techniques de la commune?
- 5-Concernant l'église, de nouveau renfort vienne d'être mis en place. Que cela veut dire?

L'élan belvérian

1°- M. le Maire répond que les honoraires des études de la ZAC sont en cours d'analyse avec l'avocat de la commune. Deux rendez-vous ont déjà eu lieu à ce jour entre la commune et les représentants de la société BREMOND, et des négociations sont en cours pour définir les montants des honoraires qui leur sont dûs.

2°- M. le Maire répond qu'il n'a pas été fait d'autre devis pour la construction du préau de l'école publique mais que la décision de le réaliser en régie était certainement la plus économique. M. le Maire donne les chiffres pour le coût de cette construction qui est de 19976.23€ TTC

En ce qui concerne les sanitaires de la salle polyvalente, des devis ont été fait par le groupe ACORBEL et le Groupe COUGNAUD qui se chiffraient à 91 310.15€ TTC pour le groupe COUGNAUD et 93 337.09€ pour le groupe ACORBE pour des blocs extérieurs. Voyant le montant important, nous avons pris la décision de faire la rénovation des sanitaires hommes et femmes existants. Le coût réel de ces travaux est de 29 593.96€ TTC

3°- M. le Maire projette l'acte de transfert de gestion de l'écluse du Grand Pont du domaine de l'Etat vers le domaine public de la commune.

La commune est bel et bien gestionnaire et responsable de l'écluse du Grand Pont, et se comporte à ce titre comme propriétaire.

M. le Maire rappelle que lors des travaux dans l'étier de Sallertaine, l'ASA a ouvert l'écluse du Faucillon ce qui aurait pu mettre en péril la sécurité des ouvriers.

4°- M. le Maire explique que Marc CHIRON n'est pas le seul à s'être positionné sur le bâtiment des services techniques,

les demandes vont être étudiées et une décision sera prise ensuite en conseil municipal.

5°- M. le Maire demande où ont-ils vu de nouveaux renforts dans l'église et demande des précisions sur cette question en soulignant que les renforts qui sont actuellement en place le sont depuis longtemps Marc CORABOEUF répond qu'il pensait que les renforts étaient juste posés. M. le Maire lui dit qu'il ne doit pas aller souvent à l'église.

Ecluse du Faucillon
Jérôme BIZEUL propose de préparer un courrier à l'ASA pour rappeler que les travaux de l'écluse du Faucillon sont urgents et que c'est à l'ASA de les réaliser afin que la commune se décharge de sa responsabilité au cas où l'écluse du Faucillon cède et inonde les parcelles que la commune échange avec Bénèteau pour la construction d'un lotissement.
Béatrice KARPOFF informe que le syndicat Mixte a mis en demeure l'ASA il y a une quinzaine de jours de réaliser les travaux sur l'écluse du Faucillon.

Isabelle BLANCHARD souligne qu'elle n'apprécie pas d'avoir été nommée dans le courrier vendéen à propos du courrier du Conseil Général concernant les ralentisseurs de la Rue des Sables. M. le Maire lui signifie que lorsque l'on transmet des propos à la presse, on doit les assumer puis il demande comment ce courrier qui était adressé au maire lui est parvenu. Isabelle BLANCHARD répond que la demande a été faite officiellement au Conseil Général par mail. M. le Maire et Jean-Yves BILLON, 1^{er} Adjoint, lui demande une copie du mail concernant cette affaire.

Vie Municipale

Déclarations préalables

Vie Municipale

25/06/2014
BLAQUIERE Sylvain
Modification de façade
11 rue Charles Gallet

09/07/2014
RABALLAND Celine
Construction d'un préau ouvert
6 impasse de la Yole

11/07/2014
FRIOUX Béline
ouverture pour pose d'une baie vitrée
8 Allée Coralli

11/07/2014
GABORIT Henri
Pose d'un bardage sur mur de façade
42 Avenue des Moulins

11/07/2014
BARRAUD François
Prolongation d'un mur de clôture
9 route de la Roche

11/07/2014
MANDIN Monique
Clôture
4 rue du Clos des Vignes

18/07/2014
GUILLOU Jacques
remplacement d'une porte fenêtre
par une baie alu
4 rue de la Coquille

24/07/2013
POTIER Eric
Pose de panneaux solaires
43 route des Ostréiculteurs

24/07/2013
PERRIER Philippe
Construction d'une Véranda
51b chemin de Chantemerle

05/09/2014
BAQUE Marie Thérèse
Construction d'une véranda
14 rue des Peupliers

26/09/2014
VILAIN Régis
Edification d'une clôture
17 Impasse du Château

02/10/2014
GARANDEAU Bruno
Construction d'une clôture
3 impasse de la Blanchère

03/10/2014
OFFMAN Renée
Construction d'une véranda
4 Allée de la Foliette

07/10/2014
SARL LES MOTS GOURMANDS
Restauration du bâtiment :
modification de toiture, bardage
et menuiseries
Route de Fromentine - L'Ampan

09/10/2014
GOUSSEAU Jacques
Pose de deux fenêtres de toit
30 rue de Nantes

13/10/2014
MERIAU Bertin
Détachement de parcelle
chemin des coquelicots

21/10/2014
HAMEL Philippe
Edification d'une clôture
56 route de Nantes

27/10/2014
BESSET Mireille
Edification d'une clôture sur rue
et limite séparative
3 rue du Hameau de Bel Air

30/10/2014
RAYMOND Robert
Transformation du séjour
existant en chambre et coin
salon et extension de l'habitation
16 chemin du Fief Buord

30/10/2014
PIGEARD Didier
Construction d'une piscine
22 chemin des Etangs

30/10/2014
MICHEL Marie-Christine
Clôtures en limite séparative
2 rue de la Chaloupe

05/11/2014
DUVAL Roland
Construction d'un abri de jardin
16 rue de l'Estran

10/11/2014
MORANCE Bruno
Construction d'une piscine
8 bis chemin des Anglais

14/11/2014
Monsieur GUILLORIT Gilles
11 Ter rue du Gois
Pose d'une pergola

21/11/2014
Consort ANDRE représenté par
Madame Irène FERREIRA
Détachement de parcelle
Rue du Port

03/12/2014
CHARTIER Frédéric
Construction d'un abri de jardin,
12 rue du Champ

03/12/2014
COUTON Tony
Transformation d'un garage en pièce,
12 impasse des Bleuets

03/12/2014
MERIAU Sylvain
Construction d'une habitation
25 chemin des coquelicots

05/12/2014
SARL Espace Nature
Agrandissement bureaux actuels
107 route de la Roche

16/12/2014
MANDIN Christian
Remplacement de la toiture du
garage en ardoise par des tuiles,
17 bis rue du 08 mai

18/12/2014
LAGORD Daniel
Construction d'une véranda
5 rue du Clos des vignes

Nos joies

A la Maternité de Challans

Le 6 juin 2014 : **Lubin LELAIDIER** de Yoann LELAIDIER et Marine MONCHATRE.

Le 27 juillet 2014 : **Cathy PUAUD** de Thomas PUAUD et Aurélie BAILLOU.

Le 15 août 2014 : **Maxence HERAULT** de Kévin HERAULT et Anaïs JAULIN.

Le 18 août 2014 : **Wendy VÉRONNEAU** d'Alexandre VÉRONNEAU et Malory BERNARD.

Le 19 septembre 2014 : **Iwan PADIOLLEAU** de Ludovic PADIOLLEAU et d'Aurélié PERROCHEAU.

Le 7 octobre 2014 : **Ethan ROUGEMONT** d'Anthony ROUGEMONT et Virginie TALLÉ.

Le 9 octobre 2014 : **Chloé MARTINEAU** d'Edy MARTINEAU et Sophie ROBIN.

Le 22 octobre 2014 : **Fanny BÉHAR** de Nicolas BÉHAR et Dorothee PASQUIER.

Le 12 novembre 2014 : **Léna HUPIN** de Tony HUPIN et Cécilia MALMBORG.

Le 13 novembre 2014 : **Nolya HEÏSSAT** d'Angélo HEÏSSAT et de Lucie CHARBONNIER.

Le 23 novembre 2014 : **Candice LEVASSEUR-MAURICE** de Franck LEVASSEUR-MAURICE et Noémie MONNIER.

Le 28 novembre 2014 : **Olivia CHEUCLE** de Cyril CHEUCLE et Emilie LUCAS.

Le 13 décembre 2014 : **Fanny TESSIER** de Guillaume TESSIER et Maëva ALLAIN.

A la Maternité de La Roche sur Yon

Le 28 août 2014 : **Lola HOTTIAUX** de Sylvain HOTTIAUX ET Aurélie MASSINI.

Le 4 septembre 2014 : **Louane BOUHIER** de Damien BOUHIER et Aurélie DUVEAU.

Le 4 octobre 2014 : **Stessy JOLY** de Yoann JOLY et Natacha DURAND.

Nos mariages

A Beauvoir sur Mer

Le 12 juillet 2014 : Frédéric ALLAIN et Joëlle RIPART.

Le 30 août 2014 : Georges COUASNON et Huguette GENDRON.

Le 13 septembre 2014 : Jérôme DEBLAERE et Sandrine BESSEAU

Le 8 novembre 2014 : Gaétan DESNAVE et Céline HERVÉ.

Le 13 décembre 2014 : Michaël MECHIN et Sandrine LAINARD.

Nos peines

Le 10 juillet 2014 : Raymond RICHARD, 71 ans.

Le 17 juillet 2014 : Lionel JOUSSEAUME, 67 ans.

Le 18 juillet 2014 : Josiane MATHIEU, 83 ans.

Le 23 juillet 2014 : Denise POUVREAU veuve GUILLLOT, 92 ans.

Le 28 juillet 2014 : Daniel SANTOS BLANCO, 67 ans.

Le 30 juillet 2014 : Angéline DENOIS veuve GIRAUDET, 100 ans.

Le 9 août 2014 : Julien MULLER, 84 ans.

Le 10 août 2014 : Lucien JOLLIVET, 87 ans.

Le 18 août 2014 : Jackie LE CIGNE, 68 ans.

Le 2 septembre 2014 : Eva ROUVIERE veuve DELAPRE, 85 ans.

Le 11 septembre 2014 : Nicole TROALEN épouse QUÉMÉRÉ, 69 ans.

Le 29 septembre 2014 : Fernande AUBRÉE épouse BURGAUD, 85 ans.

Le 22 octobre 2014 : Jean PEAUD, 78 ans.

Le 26 octobre 2014 : Marie GIRAUDET veuve TESSIER, 88 ans.

Le 27 octobre 2014 : Charles CORCAUD, 90 ans.

Le 10 novembre 2014 : Daniel FASSETTA, 68 ans.

Le 11 novembre 2014 : Raymonde BODIN veuve MARTIN, 94 ans.

Le 11 novembre 2014 : Rose TRITSCH veuve LECLERC, 90 ans.

Le 15 novembre 2014 : Paulette ROUSSEAU épouse GARANDEAU, 79 ans.

Le 20 novembre 2014 : Fabrice PADIOLLEAU, 49 ans.

Le 30 novembre 2014 : Jean-Claude LORMEAU, 57 ans.

Le 30 novembre 2014 : Renée MÉNARD veuve SURZUR, 80 ans

Le 2 décembre 2014 : Annick JANNIN veuve MASSONNEAU, 77 ans.

Le 3 décembre 2014 : Florence ARNAUD veuve LETARD, 95 ans.

Le 4 décembre 2014 : Philippe VALOT, 63 ans.

Le 6 décembre 2014 : Martine ARCHAMBAUD veuve GABORIT, 60 ans.

Le 7 décembre 2014 : Nadine TILLARD épouse RENARD, 62 ans.

Le 12 décembre 2014 : Joséphine RENAUD veuve BILLET, 98 ans.

Le 13 décembre 2014 : Paulette FOUASSON veuve RENAUD, 83 ans.

Le 15 décembre 2014 : Elodie DAMOUR, 18 ans.

Le 25 décembre 2014 : Gilberte SOUCHAL, 91 ans.

Le 27 décembre 2014 : Jean BURGAUD, 84 ans.

Permis de construire

09/07/2014
CHOUX Dominique
Construction d'une maison
7, lot. Le Clos des Mûres

21/07/2014
CHARRIER Antoine
Construction d'une maison
15 ter rue du Stade

08/08/2014
ERCEAU David et BURGAUD Malorie
Construction d'une maison
Lot. Le Clos Saint Antoine II

18/08/2014
SCI ALICE représenté par
RABALLAND AUBINEAU
Béatrice et Nelly
Création d'un ensemble
modulaire à usage de funérarium
et démolition d'un mur
rue des Sables

20/08/2014
TESSIER Alain
Construction d'une maison
Impasse du Lorient

26/08/2014
ISABETH Jean Yves
Construction d'un préau
1, rue de l'Aubépine

27/08/2014
CHARRIER Antoine
Démolition garage existant et
construction d'un local de rangement
10 rue des Peupliers

08/09/2014
CAIVEAU Jean Luc
Construction d'un préau couvert
non clos
19 rue de la Petite Gare

19/09/2014
BATARD Michel
Construction d'un hangar ostréicole
64,65, lieu-dit la Matte à Naulleau

07/10/2014
LEVASSEUR-MAURICE Franck
Surrélévation d'un logement
existant, construction d'un
garage et pose d'un bardage sur
l'habitation existante
13 chemin du Fief Buord

23/10/2014
Commune de Beauvoir sur Mer
Démolition partielle d'un bâtiment
en mauvais état
11 rue des Halles

10/11/2014
PELTIER Stéphane
Transformation de bureaux en une
habitation avec garage et clôture
3 rue du Puits Pineau

10/11/2014
GABORIT Alain
Extension d'une habitation et
mur de clôture
80 ter chemin de la Chèvre

17/11/2014
BLANDEAU Joseph
Aménagement partiel d'un garage
en chambre et transformation d'un
local vélo et garages en pièces
49 bis rue des Sables

05/12/2014
ANDRE Corinne
Construction d'une maison
individuelle
Lotissement Le Clos Saint Antoine

05/12/2014
MORANCE Bruno
Construction d'un local
technique et d'un garage annexe
8 bis chemin des Anglais

Concert de soutien à la restauration de l'église

Le concert du 19 Octobre organisé par les Retraités Sportifs au profit des travaux de l'église a remporté un réel succès.

Près de 350 personnes sont venues applaudir les chorales de Beauvoir et l'Île d'Yeu (L'Echo de l'Océan et Chœur Joie Yeu). Les deux chorales, soit près de 100 voix réunies, ont interprété ensemble «A la claire fontaine». Plus de 1800 € ont été récoltés lors du concert auxquels se sont ajoutés environ 200 € provenant du tronc de la paroisse. C'est ainsi la somme de **2045,40 €** qui a été attribuée (pour contribuer aux travaux de l'église) par la remise symbolique d'un chèque à M. Le Maire.

Comme l'a très bien dit l'Abbé Fouchet en prenant la parole à cette occasion «Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières». Cette somme vient s'ajouter aux 1608 € récoltés suite aux 4 concerts de l'été à



Christian Thibaud reçoit le chèque des mains d'Antoinette Gloria

l'église St Philbert de Beauvoir sur Mer. Christian Thibaud, Maire de Beauvoir sur Mer, remercie l'initiative de l'association ainsi que toutes les personnes qui participent, à travers leurs dons, à la préservation de l'église.

Résidence de la Pierrière : 3 nouveaux logements locatifs

Beauvoir dispose aujourd'hui de trois nouveaux logements locatifs à loyer modéré supplémentaires. Située rue Gaston Planet, à proximité de la nouvelle zone artisanale du Clos St Antoine, la résidence de la Pierrière est la cinquième résidence construite par Vendée Habitat sur la commune soit un total de 30 logements.

Du projet... à la livraison

Les travaux de construction ont débuté en décembre 2013. Chaque T3 d'une superficie de près de 73 m² dispose d'un garage et d'une terrasse.

Ces logements ont une particularité puisqu'ils bénéficient d'équipements expérimentaux pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Deux des trois habitations disposent d'une pompe à chaleur air-air et la troisième est équipée d'une pompe à chaleur air-eau. Pour Vendée Habitat, c'est un test «grandeur nature» pour savoir lequel de ces deux équipements est le plus économique et le plus confortable thermiquement.

Le montant global de l'opération s'élève à 357.542 €.

«Ce projet permet à trois ménages de profiter d'un logement sur Beauvoir avec un loyer abordable d'environ 415 € se réjouit Christian Thibaud.

Yannick Moreau, Député de la Vendée Littorale, Michel Dupont, Vice-Président de Vendée Habitat et Conseiller Général du canton de Beauvoir sur Mer et Christian Thibaud, Maire de Beauvoir sur Mer ont remis les clés aux locataires le 3 Novembre dernier. Cette remise des clés constitue la concrétisation d'un partenariat engagé entre la commune de Beauvoir sur Mer et Vendée Habitat.



Remise des clés aux locataires le 3 Novembre dernier



ADMINISTRATIONS

MAIRIE

Tél : 02 51 68 70 32
Fax : 02 51 68 03 56
B.P 46 – 85230 Beauvoir-sur-Mer
Courriel : secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI et VENDREDI :
8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
MARDI au JEUDI :
8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Accueil téléphonique du lundi au vendredi :
De 8h30 à 12h30 – de 14h à 18h

M. le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Commission d'urbanisme :

La commission d'urbanisme siège à la Mairie. Vous pouvez, avant toute constitution de dossier, venir consulter la commission pour connaître les conditions exactes à remplir pour pouvoir déposer un permis de construire. Un architecte conseil du C.A.U.E. reçoit en Mairie. Nous contacter pour prendre rendez-vous.

CARTE GRISE

Pour un changement de carte grise, veuillez vous munir de :

- la carte grise
 - le certificat de vente
 - la demande de carte grise
 - une enveloppe timbrée tarif en vigueur
 - le permis de conduire ou carte d'identité du demandeur
 - le certificat de non-gage si le véhicule est hors département
 - le contrôle technique à jour
 - une facture justifiant le domicile
- Le chèque doit être établi à l'ordre du Régisseur des Recettes Sous-préfecture des Sables d'Olonne. Merci de nous consulter pour les tarifs.

PASSEPORTS

La commune de Beauvoir sur Mer n'est pas habilitée à délivrer les nouveaux passeports biométriques, vous devez vous déplacer à la mairie de Challans. Pour faire établir un passeport, vous devez apporter :

- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète pour une première demande
- 1 pièce d'identité avec photo
- 2 photos d'identité en couleur aux normes obligatoires de 3.5cmx4.5cm.
- un timbre fiscal à 86€ pour les adultes, 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans, 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans.

- l'ancien passeport s'il s'agit d'un renouvellement,
- 1 facture justifiant le domicile (EDF, Télécom)

La durée de validité est de 10 ans

CARTE D'IDENTITÉ

Vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile. La validité de la carte d'identité est désormais de 15 ans et de 10 ans pour les mineurs.

Documents nécessaires :

- un extrait d'acte de naissance avec filiation pour une première demande
- 2 photos d'identité au format obligatoire de 3.5cmx4.5cm
- 1 facture justifiant le domicile (EDF, Télécom)
- l'ancienne carte d'identité si renouvellement.

N'attendez pas le dernier moment car le délai est de 2 mois.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU GOIS

Tél : 02.51.49.33.05
Fax : 02.51.49.16.87
52 Rue du Port - BP 8
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Courriel : accueil@paysdugois.fr

SYNDICAT DES MARAIS

Tél : 02 51 68 20 12
Ancienne gare (rte des Sables) – BP 50
Permanences le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h

CONSEIL GÉNÉRAL

M. DUPONT, conseiller général.
15, Chemin du Roullard - 85230 ST GERVAIS.

OFFICE DE TOURISME

Tél : 02 51 68 71 13
Rue Charles Gallet - Beauvoir sur Mer
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30.

EDF - GDF

Tél : 02 51 55 36 36
Demande de branchement : 0810 189 294
Renseign. téléphoniques du lundi au vendredi de 8h à 17h.
Dépannage électrique : 0810 333 085
Dépannage 24h/24 et 7j/7
Dépannage gaz : 0810 333 485

D.D.T.M.

Tél : 02 51 26 85 10
Subdivision de Challans : Parc Activ'Océan - Rue Emilio Segré - 85300 CHALLANS
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Permanence du service urbanisme : Accueil sur rendez-vous tous les après-midi, sauf le mercredi.

Tél : 02 51 44 32 32.
Aide à l'amélioration de l'habitat à adresser à la Direction Départementale de la Vendée au 19, rue de Montesquieu - BP 827 - 85021 La Roche sur Yon

IFREMER

Tél : 02 51 68 77 53
Zone ostréicole «Polder des Champs» à Bouin.

IMPÔTS

Permanence : le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h à 12h, Salle de l'Ardoise Verte.

PRO BTP

Tél : 02 40 38 15 15
Fax : 02 40 38 15 91
Permanences au 9, Rue de la Cité - Espace de la Coursaudière - Challans.
Délégation régionale Ouest - Atlantique : 20, Rue des Renardières 44176 NANTES CEDEX 4

POSTE

Tél : 3631
Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.
Levée du courrier : du lundi au vendredi à 16h et le samedi à 11h45.
Votre receveur : M. Michel SANCHEZ

SERVICES VÉTÉRINAIRES

Tél : 02 51 68 70 46

Permanences lundi, mardi, jeudi, vendredi à l'Ardoise Verte.
Téléphone/fax : 02 51 49 02 03.

TRÉSOR PUBLIC

Place de l'Hôtel de Ville – Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Fermé le mercredi après-midi

AIDES

AIDE À L'ACCÈS AUX DROITS

C'est faciliter l'accès des plus démunis à l'information juridique et à la connaissance de leurs droits et devoirs, en dehors de tout contentieux. Domaines concernés : droit à la consommation, droit bancaire, droit de travail, relations familiales, aides aux victimes, logement, etc.... Ces conseils sont personnalisés et gratuits (sous conditions de ressources).

Renseignements :
Mme Chavantre - Touzeau
Direction de l'Action Sociale et des Moyens Généraux – Mairie des Sables d'Olonne
Tél : 02 51 23 16 71 ou
02 51 23 16 00

AVAL PACT PRIM

Tél : 02 51 44 95 00

Vous êtes retraités, afin d'améliorer votre logement, l'AVAL et les artisans agissent pour votre confort. Adresse : AVAL Pact Prim – 56, rue R. Salengro 85000 La Roche/Yon.

ADILE VENDÉE

Tél. 02 51 44 78 78.

ADILE VENDÉE, 143 bd Aristide Briand, 85000 La Roche sur Yon.
www.adil85.org

CICAS

Tél : 0820 200 189

Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale des régimes de retraites groupés par l'ARRCO.
Prendre rendez-vous par téléphone, uniquement le jeudi.

CROIX D'OR

Réunions mensuelles, le 1^{er} samedi de chaque mois à 20h30, salle Océane, Grand'Rue.
Permanence les 4^{èmes} mardis du mois, salle de l'Ardoise verte de 9h30 à 11h30.

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Mme SIMON Simone :
02 51 68 72 72

ESNOV

Tél : 02 51 35 62 94

(Emploi Solidarité dans le Nord Ouest Vendéen) Association d'aide aux chômeurs par le travail ou des chercheurs d'emploi pour les coups de main dont vous avez besoin.

* Salle de l'Ardoise Verte : Permanence : 1^{er} et 3^{ème} mardi de 10h à 12h

* Salle annexe mairie de Bouin le vendredi de 15h à 17h.

Jardinage – Ménage – Bricolage : nos services sont ouverts à tous : particuliers, entreprises, associations, artisans... La moitié du coût de l'heure est déductible de vos impôts !

MISSION LOCALE

Tél : 02 51 35 23 21

Un accompagnement pour les jeunes chercheurs d'emploi.

Accueillir, informer et conseiller sur l'emploi, l'orientation, la formation, les questions de la vie quotidienne.

Permanence de Mme Laurence CHAGNEAU sur rendez-vous à l'Office Enfance Jeunesse au 7 Rue Saint Nicolas, un mardi sur deux et tous les jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Thureau Jean-Claude reçoit sur rendez-vous tous les 1^{ers} mercredis du mois, en mairie de Beauvoir sur Mer.
Tél : 02.51.68.70.32

SECOURS CATHOLIQUE

Tél : 02 51 49 73 82

Renseignements aux numéros suivants :
THOUZEAU Anne-Marie :
02.51.49.49.47

FLEURY Jeanne : 02.51.68.60.12

MANDIN Monique : 02.51.68.71.71

Permanences : Route de Nantes

1 jeudi sur 2 de 14h à 17h.

SECOURS POPULAIRE

Tél : 02 51 68 64 96 (répondeur)

Permanence Place des Paludiers le mercredi de 14h à 17h

Boutique solidaire : épicerie solidaire, vêtements, brocante, livres et objets divers.

Ouvert à tous.

Renseignements à l'antenne.

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE ST-JEAN DE MONTS – BEAUVOIR

Tél : 02.51.49.76.36

Ancienne Gare – 35, ter rue des Sables. Président : M. Deriez, Directrice : Mme Loitière Nathalie

BANQUES

Crédit Agricole

Tél : 02 28 97 55 43

Rue Charles Gallet. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h30

Crédit Maritim

Tél : 02 51 49 12 49

14, ter Grand Place. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Crédit Mutuel

Tél : 02 51 68 72 84

Place Saint Philibert. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 sauf le jeudi de 15h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

Caisse d'Épargne

Tél : 08 20 21 20 84

15 Grand Place. Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 12h30.

ENSEIGNEMENT

Ecole Privée Saint-Joseph

Maternelle & Élémentaire

Tél : 02 51 68 72 33 –

26, rue du 8 Mai

Groupe scolaire du Gois

- École Publique Maternelle

Tél : 02 51 68 70 69 –

Route de Nantes

- École Publique Élémentaire

Tél : 02 51 49 22 11 –

1, rue du Groupe scolaire

RESTAURANT SCOLAIRE

Les enfants qui désirent prendre leur repas au restaurant scolaire s'inscrivent le matin dans leur école.

La facturation des repas est assurée tous les mois par la Mairie. Le paiement se fait au Trésor Public de Beauvoir-sur-Mer.

HÔPITAL LOCAL

Tél : 02 51 93 88 00

Hôpital local « Les Mathurins »

16, rue du Puits Pineau –

Directeur d'établissement :

M. Coupaye

PORTAGE DES REPAS : s'adresser à l'Hôpital « Les Mathurins ». Pour les habitants de Beauvoir, la facturation est assurée par la Mairie : règlement au Trésor Public.

PÉRISCOLAIRE

Accueil de loisirs :

«LA MARELLE» et le «périscolaire».

Ouvert le mercredi et les petites vacances scolaires.

Accueil des enfants à la journée ou à la demi-journée sans repas. Ouvert les deux mois d'été.

Tél : 02.28.10.78.32

www.wix.com/la_marelle/beauvoir_sur_mer

OEJ : Office Enfance Jeunesse

7, rue Saint Nicolas

Tél : 02.51.54.83.87

Courriel : oej.cantonbeauvoirsurmer@wanadoo.fr

Site Internet : www.beauvoir.wix.com/office_enfance_jeunesse

BIBLIOTHÈQUE

B.P. 46 – MAIRIE

Ouverte à tous,

le MERCREDI de 15h à 16h30

le SAMEDI de 10h à 11h30.

SANTÉ

HÔPITAL

Tél : 02.51.49.50.00

Centre Hospitalier de Challans

(16 km) – Boulevard de l'Est

MÉDECINS

Maison médicale –

9 bis, rue du 8 Mai

* Médecins : 02 51 68 70 23

Dr Humbert - Dr Chéade - Dr Cailleateau

- Dr Morfouace - Dr Lallemand

* Infirmières : 02 51 68 17 90

J. Ferandin - C.Ceschiutti - S. Hirschi

Cabinet médical – Route de Nantes

* Médecins : 02 51 68 85 36

Dr Moreau

PHARMACIES

* **Fradet** – 8, rue St Nicolas –

Tél : 02 51 68 75 36

* **Libeau** – 8, Grand' Rue –

Tél : 02 51 68 70 03

CABINETS DE KINÉSITHÉRAPIE ET PODOLOGIE

- 2, Impasse des Orchidées :

Noëlla Bartheau, Simon Perraudeau, Philippe Mougel et Lydie Padiolleau derrière le centre de secours via l'impasse des Tamaris

* kinésithérapie : 02.51.54.26.05

* Pédicure - Podologue :

06.83.27.30.98

- 8 Bis, Rue de la Croix Blanche :

Rouzé Pierre (Kinésithérapeute)

02.51.35.42.77

- 11 Grand Place :

Berrieau Vincent (pédicure / podologue)

06.35.34.38.73

OSTÉOPATHE

9, rue Charles Gallet

Sylvain Blaquièrre : 02 28 10 54 78

DENTISTES

Urgences dentaires

02.51.46.28.83 – dimanche et jour férié, de 10h à 12h

Cabinet dentaire – 12, rue du 8 Mai

* Dr P. Charron & Dr M. Smagghe

Tél : 02 51 68 71 17

Cabinet dentaire – 11, rue Charles Gallet

* Dr P. Clotteau

& Dr S. Adriamanampisoa :

Tél : 02 51 68 70 70

OPTICIEN

«Point de vue Optique»

Grand' Place – Tél : 02.51.68.22.33

VÉTÉRINAIRE

* Dr Dadant – 47 bis rue des Sables

Tél : 02 28 10 39 85

AMBULANCES – TAXIS

* Blineau SARL – Rue du Gois :

02 51 68 72 79

* Ambulance Bélverine,

1 ter rue Grand Four :

02 51 68 70 15

ORTHOPHONISTE

Tél : 02 51 49 25 20

Mlle Farcy assure les permanences

14, Route de Nantes, tous les jours.

A.S.D AUDITION

Tél : 02 28 10 33 25

1 bis rue du Grand Four : M. Arnaud Saint-Dizier, centre de correction auditive pour adultes et enfants. Ouvert le mardi de 14h à 18h30 et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

CONSULTATION DES NOURRISSONS / PMI

CENTRE MEDICO SOCIAL :

place des 3 Alexandre

Tél : 02.51.68.83.44 (en cas d'absence à Challans au 02.51.93.24.75)

*Permanence par Madame Emilie LASBLEIZ, puéricultrice du Service de Protection Maternelle et Infantile, le 1^{er} vendredi matin de chaque mois, sur rendez-vous.

* La consultation des nourrissons effectuée par le Dr AMATÉ Annick, se poursuit le 3^{ème} vendredi après-midi de chaque mois.

CPAM - ASSURANCE MALADIE

Agence de Challans, 85, Bd Schweitzer, ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 14h à 16h30.

36 46 Un numéro tout simple pour joindre votre caisse.

CRAM RETRAITE

Agence Retraite de la Roche sur Yon, 5 et 7 passage Foch

Tél. 3960

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, sur rendez-vous, et fermeture 1^{er} et 3^{ème} jeudi après-midi de chaque mois.

Challans : sur RDV le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} lundi : 9h à 12h et de 13h30 à 16h : Centre de la Coursaudière – Rue de la Cité.

CRAM SOCIAL

Challans, 85, Bd Schweitzer, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 9h à 12h.

St Jean-de-Monts, mairie, le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h et le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous.

MUTUELLES

* **Harmonie Mutuelle**

Tél : 02 51 68 46 78

Permanence : 19, Grand' Place

Jeudi et Vendredi matin.

* **Mutuelle Sociale Agricole**

Tél : 02 51 36 88 14

Permanence à Challans, 85, Bd Schweitzer le mardi de 9h30 à 12h.

L'après-midi sur rendez-vous

SOCIAL

A.D.M.R.

Tél : 02 51 49 86 03
Service d'Aide à Domicile –
2 Rue des Ecoles

Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 9h à 12h30.

PÔLE EMPLOI

Tél : 3949
40 rue Pierre Gilles De Gennes, 85305
Challans.

CENTRE MÉDICO SOCIAL

Tél : 02 51 68 83 44
Place des 3 Alexandre – Les assistantes
sociales reçoivent uniquement sur
rendez-vous.

CLIC COORD'ÂGE

Tél : 02.51.49.39.85.
Permanence tous les jeudis matins
de 10h à 12h30, salle de l'Ardoise
Verte sur rendez-vous.

S.S.I.D.P.A.

Tél : 02 51 68 74 08
Service de soins à domicile pour
personnes âgées du Canton de
Beauvoir au 14, rue de pays de Retz –
85230 Bouin. Fax : 02 51 49 03 22

C.A.F.

Tél : 0820 25 85 10
17, Rue de St Jean de Monts - Challans
Accueil Prestations : mardi, mercredi
et vendredi de 9h30 à 12h. Mercredi,
jeudi et vendredi de 13h30 à 16h.
Mardi après midi et jeudi matin sur
rendez-vous.

Conseillère en économie sociale et
familiale : 02 51 35 20 72
le mardi de 9h30 à 12h sur rendez-vous.

SERVICE SOCIAL MARITIME (AFFAIRES MARITIMES)

* Assistance sociale :
Mme Anne GOUZE
Permanence sur rendez-vous
Tél : 02 51 39 06 42 ou
06 22 70 85 74
* Permanences tous les jeudis de 9h à
12h, dans les bâtiments du Trésor public

ADVC 85

Association des conjoints survivants.
Renseignements : Mme Antoinette
GLORIA, 6, rue du Chêne Vert à
Beauvoir sur Mer.
Tél : 02 51 49 86 25

CHÈQUE TAXI

Bénéficiaires : les personnes âgées
de 70 ans et plus résidant en
Vendée, ayant une mobilité réduite ou
n'ayant pas les moyens de transport
nécessaires (conditions de ressources).
Renseignements : Direction de la
Solidarité et de la Famille, Service des
Actions médico-sociales,
Tél : 02.51.34.48.48

DIVERS

PISCINE

Tél : 02 51 68 71 84 / 09 64 31 27 86
Rue du Stade 85230 BEAUVOIR SUR MER
espaceaquatique-maraisocéan@orange.fr
Piscine gérée par la Communauté de
Communes du pays du Gois

AÉRO-CLUB

Aérodrome de Beauvoir/Fromentine –
Route de Fromentine - 85230 Beauvoir
sur Mer
Contact : DIRAISON Daniel,
1, impasse Ferdinand Combes
85300 Challans

RÉSERVATION DES SALLES

Réservation des salles omnisports et
polyvalente, M. Fleury Patrick au
02 51 49 87 16 ou 06 74 21 03 51

CULTE CATHOLIQUE

Tél : 02 51 68 72 65
Presbytère de Beauvoir :
5, rue St Nicolas
Permanences :
mardi, jeudi de 10h30 à 12h.
Messes dominicales : le dimanche 11h.

INSERTION JOURNAUX

* Courrier Vendéen :
Constantin MALARD
Bonne Brise - 85230 SAINT GERVAIS
02.51.68.48.08 – 06.72.70.81.78
Courriel : malardcn@aol.com
* Ouest France :
Marcel NEAU
4 Allée Ricardière - 85230 ST URBAIN
Courriel : marcelneau@yahoo.fr

URGENCES

15
SAMU

112
Appel
d'urgence
européen

18
Pompiers

Centre de secours de Beauvoir,
Route des Sables.
02 51 68 70 90
(appels administratifs)

17
Police

Gendarmerie de Beauvoir,
41 bis Route des Sables.
02 51 68 70 05

115
Sans abri

119
Enfance
maltraitée

La commune est équipée de 4
défibrillateurs situés :

- sur la Grand Place, à côté des
sanitaires publics
- dans la salle omnisports
- dans la salle polyvalente, à
l'entrée des vestiaires du foot
- dans le véhicule de la police
municipale

Centre anti-poison d'Angers
Tél : 02 41 48 21 21

Centre Régional
Opérationnel
de surveillance
et de Sauvegarde
Tel : 02 97 55 35 35
1616 depuis un mobile

Vie Municipale

Une résidente des Mathurins fête ses 106 ans

Le 26 Novembre dernier, à l'occasion
du goûter des anniversaires du
mois à l'EHPAD Les Mathurins,
Thérèse Vrignaud a soufflé ses
106 bougies.



Mme Vrignaud lors du goûter des anniversaires

Résidente à l'hôpital local Les
Mathurins depuis mai 2006, la
doyenne des lieux a longtemps habité
sur Paris, ville dans laquelle elle est
née le 4 Novembre 1908. Elle y a
travaillé en tant que couturière dans
la haute couture. Déjà attachée à la
côte vendéenne, elle résidait l'été à La
Barre de Monts et s'y installa à l'année à
partir de 1970.

«C'est une femme coquette qui a toujours
aimé se maquiller et mettre des bijoux»
explique son fils. Pour marquer cet
événement, Louis-Marie Gralepois,
directeur intérimaire de l'EHPAD Les
Mathurins et Mme Te Wierik, cadre
supérieur de santé, ont offert à Mme
Vrignaud une composition florale ainsi
qu'un parfum et une crème de jour.

Décès de Fabrice Padiolleau

Marié et père de deux jeunes filles,
Fabrice Padiolleau nous a quitté
à l'âge de 49 ans, le 20 novembre
dernier. Il a été conseiller municipal
de 2008 à 2014.

La municipalité s'associe à la douleur
de sa famille.



Mobilisation autour du Téléthon

De nombreuses animations ont été
mises en place les 5 et 6 décembre
2014 à Beauvoir sur Mer à l'occasion
du Téléthon.

Chaque année, une vingtaine
d'associations belvérides se
mobilise pour répondre présente au
rendez-vous du Téléthon : 1210
croissants distribués à domicile, ventes
diverses, lâcher de ballons, randonnée
pédestre, dons... Tous les fonds recueillis
sont reversés à l'AFM Téléthon pour
notamment financer des projets de
recherche sur les maladies génétiques
parfois rares.



Pompiers et bénévoles au départ de la course
départementale des Sapeurs Pompiers
au profit du Téléthon

3935 €

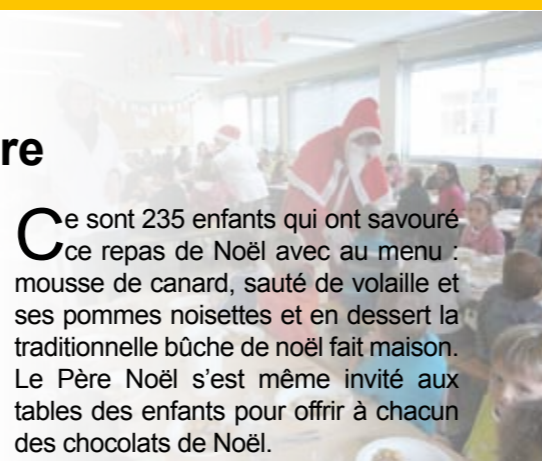
C'est le montant des
recettes des manifestations et
dons récoltés à l'occasion du
Téléthon 2014 à Beauvoir sur
Mer. Cette somme a été
reversée à l'AFM
Téléthon



Repas de Noël au restaurant scolaire

Pour le repas de Noël du jeudi 18 Décembre, la société Breiz Restauration avait préparé un menu festif qui a ravi les papilles de nos jeunes gastronomes.

Ce sont 235 enfants qui ont savouré ce repas de Noël avec au menu : mousse de canard, sauté de volaille et ses pommes noisettes et en dessert la traditionnelle bûche de Noël fait maison. Le Père Noël s'est même invité aux tables des enfants pour offrir à chacun des chocolats de Noël.



Du rire et de la magie au spectacle de Noël

Chaque année, avant les vacances de Noël, la municipalité de Beauvoir sur Mer offre un spectacle aux enfants des écoles belvérières.

Jeudi 18 Décembre, rire et bonne humeur se sont invités à la salle polyvalente qui a accueilli les élèves et la compagnie Hippo Tam Tam avec son spectacle «L'épouvantail sème la pagaille». Ce spectacle clownesque sur le plaisir d'être au jardin et d'en déguster les produits mêlait magie, jonglage, le tout associé de quelques graines musicales. Une séance adaptée aux plus jeunes a été programmée en matinée. Une seconde représentation était prévue l'après-midi pour les classes élémentaires.



Les Temps Péri-éducatifs ont trouvé leur rythme

Vendredi 19 Décembre, l'école du Gois a terminé sa seconde période de Temps d'Activités Péri-éducatives par un goûter.

À l'occasion de ce goûter convivial, les enfants ont présenté aux parents les réalisations confectionnées durant les six semaines précédentes. À la rentrée de janvier, les TAP ont repris avec des ateliers tels que les arts plastiques, l'éveil musical, la

danse et les contes. Le sport est toujours mis à l'honneur avec au programme du badminton, du basket, du hand ball mais aussi du hockey. D'ici la fin de l'année scolaire, ils découvriront de nouvelles activités telles que la piscine pour les CE2, CM1 et CM2. Les CP et CE1 découvriront les traditions maraîchines et le patois.



Un nouvel agent aux services techniques

Depuis début janvier, Arnaud Poitier a rejoint les effectifs des services techniques de Beauvoir sur Mer.

Le jeune belvérien a commencé ses fonctions d'agent polyvalent depuis le 05 janvier 2015 dans le cadre d'un contrat d'avenir d'une durée de 36 mois. Le jeune homme a une spécialité plomberie.

L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes de 16 à 25 ans particulièrement éloignés de l'emploi. La Mairie, en tant qu'employeur, recevra une aide financière des pouvoirs publics à hauteur de 75 % du smic brut.



La programmation 2015 se dévoile

La programmation estivale 2015 proposée par la municipalité de Beauvoir sur Mer se prépare.

Les festivités commenceront le dimanche 21 juin avec la fête de la musique. Cette année, un concert pour enfants sera proposé dans l'après midi puis s'en suivra plusieurs concerts de groupes locaux qui vous seront prochainement révélés. L'été se poursuivra avec les traditionnels marchés nocturnes des mardi 14 juillet et samedi 15 août. Plusieurs dizaines d'exposants proposeront leurs produits et créations autour des Halles. Un bal

populaire et un feu d'artifices clôtureront ses deux journées d'animations. Une nouvelle édition des concerts de l'été est programmée à l'église St Philbert. Sur quatre mercredis, l'église accueillera des groupes musicaux et vocaux. L'ensemble vocal Axis (3 voix d'hommes a capella) assurera la première date le 22 juillet. La saison se terminera sur une note humoristique avec la venue de Chapuze et son nouveau spectacle «Je vous salue Mairie» le vendredi 28 août à la salle polyvalente.



Le Gois, en voie de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le site de la route submersible du Gois ainsi que l'île de la Crosnière et le polder de Sébastopol, sont en voie de classement au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le dossier a été officiellement présenté le 22 décembre, sur le site même, par le préfet Jean-Benoît Albertini, accompagné par le président du conseil général Bruno Retailleau, la conseillère régionale Claudine Goichon, ainsi que des élus des communes continentales et de l'île de Noirmoutier.

Ce dossier pourrait désormais avancer vite durant l'année 2015, avec l'enquête publique en février et mars et le passage devant le Conseil d'État durant l'automne. Ce dossier a été suivi par le préfet de Vendée, en collaboration avec les professionnels du secteur (ostréiculteurs et agriculteurs).

À l'avenir, le site pourrait connaître des aménagements de parkings à proximité des deux accès au passage du Gois, pour les pêcheurs à pied et les visiteurs.

Christian Thibaud a fait remarquer à l'occasion de la cérémonie des vœux 2015 que le classement du site du Gois et de la Crosnière permettra d'être reconnu sur le plan touristique national et international. Il a ajouté que «ce dossier faisait partie des projets de mes colistiers et c'est avec plaisir que je le vois se finaliser».



Samuel T. et Jérémy P. du Vélo Club Belvéralin reçoivent leur récompense

Récompenses sportives

La municipalité profite de la cérémonie des vœux pour récompenser les associations sportives et leurs adhérents qui ont remporté un titre de champion dans l'année. C'est également l'occasion de mettre en avant des personnes bénévoles qui donnent de leur temps pour la vie associative.

Denis Tesson, Adjoint au Maire en charge des sports a mené cette remise de récompenses. Cinq associations belvéralines ont reçu cette année des récompenses des mains des nouveaux élus de la commission sport et vie associative.

Ce sont tout d'abord les récipiendaires de l'**Océane Twirling** qui ont été appelés. Claudie Perrault et Noémie Torres ont reçu un trophée pour leur titre de championne régionale en individuel dans leur catégorie. Camille et Marion Hervé ont été récompensées pour leur titre de championne départementale en individuel. Romain Gaborit a, quant à lui, été primé pour son titre de champion départemental individuel dans la catégorie Junior Grand Prix et vient d'être sélectionné en équipe fédérale.

Deux récompenses ont été attribuées à l'**USM football** : l'une à Constance Picaud pour ses performances sportives, son évolution au niveau national et sa pré-sélection en équipe de France. L'autre à Jacques

Guillou pour son engagement au sein du club depuis des années. En effet, il est licencié au club depuis 1963 tout d'abord comme joueur puis depuis plus de 30 ans comme dirigeant dont 4 années de présidence. Il s'occupe toujours des entraînements des enfants le mercredi après-midi.

Clément Buchoul du **Tennis Club Belvéralin** a également été récompensé pour ses différentes victoires.

Samuel Thibaud et Jérémy Pontoizeau du **club de cyclisme belvéralin** se sont vus remettre un trophée pour leurs nombreuses victoires sur route et sur piste.

Pour finir, trois jeunes de la **section judo de l'ASCB** ont été récompensés : Bastien Barreau pour ses bons résultats en championnat départemental et régional, Nathan Delepine et Antoine Crochet ont quant à eux reçu une médaille pour leur rôle en tant que commissaire sportif au sein du club.

Christian Thibaud a remis la médaille de la Ville à Michel Baud et José Boudrie. Louis Fradet s'est vu remettre un trophée du bénévolat. Tous les trois ont été récompensés pour leur dévouement dans le milieu associatif et notamment au sein du club de la **Brun'sie** que José Boudrie préside depuis 4 ans.

Le Plan d'Occupation des Sols devient le Plan Local d'Urbanisme

L'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à Beauvoir** vaut révision du **Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)** actuel. Il se décompose en plusieurs phases dont la première, le diagnostic, est terminée.

Certes, le P.L.U. est défini par une Commission de travail et régi par certaines contraintes règlementaires d'occupation des sols mais il reste un projet de la commune. Ses habitants sont donc conviés à émettre leurs attentes, leurs observations, et à exprimer des suggestions qui pourraient aider à définir des orientations relatives au développement urbain et économique ou à la préservation de certaines valeurs patrimoniales ou naturelles de la commune.

La concertation des habitants

Une exposition en Mairie pour informer et écouter la population

Prochainement en Mairie, **des panneaux** exposeront les principales **conclusions du diagnostic**, sur lesquelles s'appuiera la définition

du projet de développement de la commune, phase suivante de l'élaboration du P.L.U.

Ce projet concerne tous les belvéralins et chacun est invité à y participer à sa façon, à travers :

- La **transmission d'observations** relatives au P.L.U. ou aux études menées et exposées en Mairie **sur un cahier** mis à disposition du public en Mairie ou bien **par courrier** adressé aux Représentants de la commune.

- La **participation à une réunion publique**.

- La **participation à l'enquête publique** relative au projet de P.L.U. Ce dernier sera approuvé par le conseil municipal tout en tenant compte des observations de la population.

La concertation auprès des Belvéralins et Belvéralines doit permettre de préciser et de valider le projet de P.L.U.

Le projet de développement doit avant tout être celui de la commune, tout en respectant le cadre réglementaire qui s'impose à toute collectivité.



Bon à savoir...

- **Plan Communal de Sauvegarde En cas de changement de situation** (déménagement, nouvelles coordonnées téléphoniques,...), si vous habitez à proximité de digues ou d'étiérs, pensez à venir le signaler en mairie. Votre changement sera ainsi mis à jour sur les listes utilisées pour vous prévenir en cas de danger.

- **Un nouveau commerçant sur le marché**

Après deux années d'absence, un boucher vient compléter l'offre de commerces alimentaires sur le marché hebdomadaire. Depuis début décembre, ce boucher de La Guérinière est présent tous les jeudis à Beauvoir sur Mer pour le plus grand plaisir des amateurs de viandes rouges.

- **Un nouveau podologue / pédicure**

Depuis mi-décembre, Vincent Berrieau s'est installé 11 Grand Place en tant que pédicure, podologue. Il consulte au cabinet et à domicile. Contact : 06.35.34.38.73



- **Limitation temporaire à 70**

La zone située au lieu dit «l'Ampan», route de La Barre de Monts, est limitée à 70 km/h jusqu'au 1^{er} septembre 2015.

- **Les élections départementales**

En Vendée, les **22 et 29 mars 2015**, auront lieu les premières élections départementales visant à renouveler la totalité des membres de l'assemblée départementale, qui prendra à l'issue du scrutin le nom de conseil départemental de la Vendée.

Beauvoir conserve sa deuxième fleur

Beauvoir conserve pour 3 ans sa 2^{ème} fleur au concours des villes et villages fleuris.

Malgré les efforts fournis par la municipalité pour décrocher la troisième fleur du label «villes et villages fleuris», Beauvoir sur Mer conserve ses deux fleurs et passe de justesse à côté de la troisième.

L'obtention d'une fleur supplémentaire est une démarche réfléchie et méthodique. L'équipe des espaces verts œuvre activement dans ce sens

en mettant en place plusieurs moyens d'actions tels que la gestion différenciée des espaces verts, l'utilisation de paillages organiques, la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires. La contribution des habitants est également essentielle. De nombreux points positifs ont été relevés par le jury notamment la prise en compte du milieu et du territoire (marais, bocage), l'information à la population ainsi que l'excellent travail concernant la biodiversité, le recensement des oiseaux du Parc du Cornoir effectué par un ornithologue

amateur belvérois (J-Claude Verré). Ce recensement pourrait être élargi à d'autres lieux.

Le travail accompli avec les riverains et les enfants a été souligné ainsi que l'existence du jardin pédagogique «le pot' à fleurs».

41 villes de la région conservent leurs deux fleurs et 4 autres obtiennent quant à elles la troisième fleur.



Geai des chênes
Parc du Cornoir

crédit photo : J.-C. VERRÉ

Les bâtiments du site Bénéteau - Beauvoir reprennent vie

Après 18 mois d'échanges et de travail, la Mairie de Beauvoir vient de signer, fin décembre, l'acquisition du site de l'entreprise Bénéteau.

Au départ, la municipalité ne souhaitait acheter que les bâtiments administratifs de l'entreprise et faire un échange de terrains. Quant aux autres bâtiments du site, ils devaient être repris par un industriel. Ce repreneur n'a pas donné suite et a donc abandonné ce projet. Devant cette situation, de nouvelles négociations se sont engagées avec le groupe Bénéteau et la municipalité a finalement trouvé de nouveaux chefs d'entreprises intéressés pour occuper les bâtiments.

Trois entreprises vont venir s'installer et se développer dans l'ancienne usine Bénéteau.

La procédure de rétrocession auprès de ces entreprises est en cours. Ce sont ainsi les laveries de l'île, gérées par les frères Maurice, qui vont nous amener une cinquantaine de salariés.

La société de Joël Hardouin père et fils et sa vingtaine de salariés quittent leurs locaux situés rue du Port pour s'installer rue de la Chèvre. Ce déménagement va leur permettre de projeter une extension.

Avec des locaux plus spacieux, l'entreprise Brisson, négociateur de machines-outils, pourra également se développer.

Le reste des bâtiments sera affecté aux services techniques municipaux. Les locaux administratifs seront mis à disposition des associations.

Pour la partie de terrains échangés, le groupe Bénéteau réalisera des lotissements sur les terrains situés à la Marine soit entre 50 et 60 lots. Quant à la commune, elle dispose en échange des terrains de stockage qu'elle garde pour le moment en réserve foncière, ce qui lui permettra d'attirer de nouvelles entreprises ultérieurement.

La municipalité remercie les responsables d'entreprises qui viennent de s'engager pour pérenniser la vie économique de Beauvoir sur Mer.



3 terrains municipaux en vente

La Mairie a mis en vente 3 terrains situés chemin de la Chèvre à l'entrée de la Zone d'activités du Clos St Antoine et du lotissement du même nom.

Le Conseil Municipal a décidé de vendre ces terrains de préférence à des primo-accédants pour une résidence principale. Chaque parcelle est viabilisée et libre de constructeur. Leur surface de 501 et 503 m².

Le prix de vente des parcelles AN n°174-175-176 est fixé à **38.000 €** chacune.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous en mairie.
Renseignements : 02 51 68 70 32

Travaux en bref et en images

• **Les sanitaires de la salle polyvalente font peau neuve.**

Les **sanitaires Hommes** sont les premiers à avoir subi un relooking total et sont désormais accessibles. Ces travaux, réalisés par les agents communaux, ont permis une remise aux normes pour l'accès aux personnes handicapées. Le tour des sanitaires Femmes viendra courant premier trimestre 2015.



• **Les travaux rue du Gois** reprendront au printemps pour réaliser l'enrobé, les trottoirs et les aménagements paysagers. L'ensemble des travaux aura coûté 129.000 € TTC.

Les travaux **route des Ostréiculteurs** se poursuivront également au printemps.

• Après l'effacement des réseaux de la **rue des Écoles** en 2014, c'est désormais la réfection de cette même rue qui débutera en ce début d'année. L'aménagement comprend un caniveau central et un trottoir aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

• **Les travaux de l'église**

Un nouveau diagnostic est en cours pour déterminer la suite à donner et l'étendue des travaux à engager pour la sauvegarde de l'édifice.

En février dernier, les demandes de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles, de la région et du département ont été lancées, quant au permis de construire, il va être déposé. Les travaux prioritaires seront axés sur la sacristie et la chapelle de la Vierge.

• **La sacristie**

Devenue vétuste, l'intérieur de la sacristie a été rénové : point d'eau, carrelages, peintures. La municipalité a fourni les matériaux et ce sont des volontaires de la Paroisse qui ont réalisé les travaux.



• **Les travaux d'assainissement Route de Nantes et rue du Port** reprendront en février.





La Pétanque belvérine

L'assemblée générale de La Pétanque Belvérine s'est déroulée le 7 novembre 2014, salle de l'Ardoise verte à Beauvoir sur Mer.

Après l'ouverture de la séance par le Président Guy ALBAN, le secrétaire présente le bilan moral et sportif :

le club compte 76 licenciés contre 51 en 2013 soit une progression de 50% (2 jeunes, 26 seniors dont 6 féminines, 48 vétérans dont 10 féminines) et 21 adhérents.

Forte participation des joueurs aux différents championnats de Vendée.

Nos jeunes, Thomas Corcaud, Alex et Arnaud Joly se sont distingués au Championnat de Ligue triplettes seniors battus en 1/4 de finale.

Le club reste bien classé : 14^{ème}/54 clubs vendéens et 21^{ème}/31 clubs classés en challenge Guyot.

En championnat des clubs, l'équipe 1 a brillamment remporté la 1^{ère} place de son groupe et accède en première division en 2015.

Les concours d'été, ouverts à tous, ont connu une baisse de fréquentation liée au mauvais temps.

Le bilan financier du trésorier fait apparaître un solde négatif de 3991 € pour l'année 2014 (Investissement exceptionnel de matériel et habillement).

Remercier à la municipalité pour son aide financière, pour la rénovation des terrains.

L'assemblée décide d'une augmentation des licences (37 € pour les seniors et vétérans, 25 € pour les féminines, gratuit pour les jeunes et 25 € pour les adhérents).

Brunerie André et Périard Dominique ont été élus pour compléter le Conseil d'Administration.

Info : Début de saison 2014 : Concours «du cochon» le samedi 21 février 2015, ouvert à tous, en doublettes formées, en 4 parties.

La Pétanque, sport de compétition et de loisirs est accessible à tous, des plus jeunes au plus anciens, hommes et femmes qui, nous l'espérons seront encore plus nombreux à venir nous rejoindre, au boulodrome, tous les lundis, mercredis et vendredis après-midi à partir de 14h (hiver) 14 h30 (été).

Le secrétaire
Michel Durandet

**Renseignements et adhésions
contacter le
06.29.19.23.85 (secrétariat),
le 07.77.03.31.44 (président)
ou petanquebelverine@yahoo.fr**



«Equipe vainqueur lors de la dernière rencontre championnat des clubs 2014»

de gauche à droite :

Alain Canevet, Sébastien Paul, Zakaria Jliidi, Jacques Thabore, Arnaud Joly, Thomas Corcaud.
(absent sur la photo : Dan Thabore)

Team Competition Ecuries Kalypso

Aux Ecuries Kalypso, l'année 2014 s'est terminée par un joli spectacle de Noël et un goûter offert aux enfants organisés à l'occasion de la Saint Nicolas. Ce fut le point final d'une saison toujours aussi riche en événements : concours, stages mais aussi randonnées qui ont permis même aux plus petits de découvrir le Gois à poney !

Nos jeunes cavaliers progressent puisque cette année 4 d'entre eux ont passé avec succès leur Galop 7 et au moins 3 le présenteront début 2015.

Ils vont donc entamer à partir de janvier, leur 1^{ère} saison de concours en catégorie «Amateur».

La passion est notre moteur, venez nous découvrir !

Les Ecuries Kalypso sont ouvertes tous les jours sauf le lundi.

Un grand merci aux parents et aux jeunes bénévoles toujours disponibles pour nous aider lors des concours internes ou des randonnées.

Sans eux rien ne serait possible.



**Pour tous renseignements contactez
Mme Luce Bourgoïn au 06 25 13 96 77.**



Les Archers du Marais

Concours de tir à l'arc en salle : Les Archers du Marais reçoivent

Chaque année, le club «Les Archers du Marais» du canton de Beauvoir organise un concours en salle, qualificatif pour les championnats de France. C'est la seconde année que le concours se déroule sur deux journées. Le samedi en soirée, début du concours officiel qualificatif pour les championnats de France en tir salle à 18 mètres avec 24 concurrents. Le dimanche, deux concours : Celui du matin réunissait 17 concurrents, et au concours de l'après midi, ils étaient 23 à s'affronter dans une joute sportive toute pacifique et surtout empreinte de la plus franche convivialité. Au total, pendant ces trois concours soixante quatre concurrents venus de 12 clubs de Vendée, 4 clubs de Loire Atlantique et un de la région parisienne avaient répondu à cette invitation.

Les concurrentes et concurrents de catégories allant des minimes aux super Vétérans s'y côtoyaient. C'était la première fois que les jeunes «Archers du Marais» (benjamins et minimes) participaient à un concours qualificatif et aboutissant à leur classement aux championnats de France.

La remise des prix, en individuel et par équipes, qui s'est déroulée en soirée a vu la récompense d'une majorité des clubs présents, selon les résultats de leurs adhérents. Carquefou, Challans, La Garnache, Grosbreuil, Les Brouzils, Montaigu, Saint Georges, Saint Gilles Croix de vie, Saint Jean de Monts, La Chataigneraie, Barbâtre, notamment, qui étaient parmi les clubs les plus représentés (sans oublier Beauvoir) ont ainsi raflé un bon nombre de médailles et de coupes.



Une tombola, abondamment fournie par la générosité des sponsors locaux, a terminé cette journée sportive et chaleureusement amicale.

«Les Archers du Marais» remercient la municipalité de Beauvoir, les commerçants et artisans du canton de Beauvoir qui les ont efficacement soutenus pour cette journée, ainsi que la municipalité de Saint Gervais qui prêtait sa salle de sport à cette occasion, sans oublier le Conseil Général, toujours présent tout au long de l'année.



Une belle ligne d'archers, jeunes et vétérans confondus

Une semaine de matchs sous la chaleur au tournoi de juillet

Cette année le tournoi open qui s'est déroulé du 12 au 20 juillet était réservé aux catégories jeunes (de 9 à 18 ans). Ils étaient 251 inscrits, ce qui correspond au maximum de nos capacités d'accueil afin de conserver une certaine convivialité et de bonnes conditions de jeu.

Le président Philippe BOQUET et Daniel GAUVRIT, le responsable du tournoi, regrettent encore une fois que les membres du T.C.B. ne s'investissent pas en plus grand nombre pour ce tournoi. Remerciements à tous les partenaires pour le don de lots, ainsi que les municipalités de Beauvoir et de Saint Gervais pour la mise à disposition des courts et de la salle.

A noter, la victoire en 9/10 ans de Johann CHARRIER, ancien élève de l'école de tennis du T.C.B., Mais également les bons résultats des joueurs du club de PARIS MANIN qui remportent trois titres sur cinq chez les garçons.

Merci à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine.

Résultats du tournoi :

FILLES - 9/10 ans : Eva SAENZ NC St-Junien 87 et finaliste FARCY-HURVOY Anjali. NC T.C. VELIZY VILLACOUBLAY

- 11/12 ans : LASPALLE Anne 30/1 RAMBOUILLET ; finaliste COUS-SART Margot 30/2. LA RAQUETTE DE VILLENE.

- 15/18 ans : MONDOLFO Camille 15/5 TC ANCENIS ; finaliste : ANDRIANNA-RISSON Elisa 15/5 T.C. MORAINVILLIERS-BUR.

GARCONS. - 9/10 ans : CHARRIER Johann NC ST JEAN DE MONTS; finaliste :MERCIER Maxime NC BRES-SUIRE T.C..

- 11/12 ans : SANTANA Mathieu 15/3 PARIS MANIN ; finaliste : LEBORGNE Victor 30 PARIS MANIN.

Tennis Club Belvéryn

- 13/14 ans : CHIRON ERWAN 15/2 T.C. CROISSY SUR SEINE ; finaliste : SIX MALO 15/3 .T.C. CROISSY SUR SEINE.

- 15/16 DE RIVIERES Max 15/2 PARIS MANIN finaliste : LEBORGNE Markus 15/2 PARIS MANIN.

- 17/18 ans : GASTINEAU Ferdinand 15/2 PARIS MANIN finaliste : SIBEL JEAN 15/1 PARIS MANIN.



Vainqueurs et finalistes 9/10 ans du tournoi de Juillet 2014

SAISON 2014/2015

C'est parti pour la nouvelle saison, sur le plan des inscriptions une légère baisse à l'école de tennis avec cinquante inscrits à ce jour, par contre une hausse de l'effectif chez les seniors. Cette année, le club a décidé d'augmenter le nombre d'heures du BE, avec 5 heures le mardi soir et 2H30 le samedi matin, cela permet d'entraîner la majorité des jeunes et adultes qui

participent aux championnats. Les plus jeunes sont entraînés par Christophe COURTINE, éducateur mis à disposition du club par la mairie. Les championnats d'hiver ont débuté au mois de novembre, avec trois équipes seniors dont une plus de 55 ans, chez les jeunes ce sont quatre équipes inscrites : deux en 15/18 ans, une en 13/14 ans, et une en 11/12 ans. Depuis le 15 novembre un tournoi seniors interne homologué réservé aux membres du club est organisé jusqu'à fin février.

Plusieurs jeunes du club participeront à la coupe individuelle des secteurs en début d'année 2015, avec nous l'espérons autant de réussite qu'en 2014.

Le tennis club a proposé quelques heures d'initiation aux enfants de CE2, CM1 et CM2, dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives). Ce sont en moyenne une cinquantaine d'enfants qui ont participé chaque mardi après-midi, de début septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Merci aux membres bénévoles du club pour leur participation.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU T.C.B a eu lieu le VENDREDI 23 janvier 2015 Salle de Réunion du Complexe sportif

LE TOURNOI OPEN JEUNES F.F.T. SE DEROULERA du 11 au 18 JUILLET 2015.

On peut s'inscrire au club tout au long de l'année.

Pour tous renseignements veuillez appeler

Philippe BOQUET Président au 06.81.68.27.72

Daniel GAUVRIT Secrétaire au 06.04.03.26.81

Par mail : tcbelverin@outlook.fr LE BUREAU

Shoto Karaté

Le shoto karaté Beauvoir sur Mer «monte en puissance».

Le 6 Décembre dernier Jean-Philippe Ménétrier (à droite sur la photo) et Paul Abram (à gauche) ont respectivement obtenu leur 2^{ème} et 1^{er} Dan en présence de Daniel Lautier Senseï 7^{ème} Dan de la Japan Karaté Association.

Jean-Philippe est le premier 2^{ème} Dan du club et Paul le huitième 1^{er} Dan. Saluons leur courage et leur réussite. A partir de Janvier 2015 le club accueillera, lors d'un stage, Gérard Moreau Senseï 6^{ème} Dan puis au printemps trois autres Senseï.

Quelque soit l'âge (actuellement de 8 ans à 71 ans) rien ne s'oppose à commencer la pratique du karaté même en cours d'année et trouver nos valeurs qui sont : le respect, la persévérance et l'épanouissement.

Renseignements :
Sébastien Henry (président)
06 22 46 11 68

ou
Dominique Lebel 06 28 04 78 03



Aïkido

Les 27, 28 et 29 Mars 2015,
l'Aïkido France Kumano
Association recevra Tasaka Senseï
au Dojo de Beauvoir sur Mer
pour un stage.

Venu du Japon, Tasaka Senseï est l'un des instructeurs principal du dojo de Shingu.

Ce stage d'Aïkido se déroulera les vendredi (20h/21h30), samedi (10h/12h-16h/18h30) et dimanche (10h/12h-15h/17h).

Il est proposé aux tarifs suivants : 50 € le stage complet et 30 € pour une journée.

Renseignements et réservations :
Tel : 02.51.49.75.53 - 06.72.60.39.50
Mail : axel.tulet@orange.fr



L'Océane Twirling

L'Océane Twirling a repris une nouvelle saison sportive en septembre dernier avec un effectif qui atteint désormais une centaine de licenciés pour l'année 2014/2015.

Les 10 équipes sont entraînées par 25 monitrices et moniteurs qui se répartissent l'ensemble des twirlers sur des créneaux horaires différents selon les équipes. Le club a renforcé, pour cette nouvelle saison, son équipe de 8 AF1 (Animateur Fédéral 1), 3 juges niveaux, 4 juges administratifs et 3 compteurs chutes.

L'Océane présentera cette année 22 individuels et 2 duos dans diverses catégories :

- 1^{er} degré**
- BOUCOT Romane
- CHARTIER Lola
- 2^{ème} degré**
- GABORIT Solène
- TESSIER Lauréline
- 3^{ème} degré**
- BOUCOT Marie
- BRET Océane
- CHARTIER Dorine
- CULTIEN Manon
- CHARRON Flora
- GOULEAU Julie
- HUCHET Océane
- NICOLLEAU Alicia
- POTIER Wendy

- 4^{ème} degré**
- CULTIEN Solène
- FRADET Emeline
- HERVE Camille
- MAINDRON Cécilia
- 5^{ème} degré**
- HUCHET Laura
- HERVE Marion
- 6^{ème} degré**
- ANDRE Mélissa
- GABORIT Romain
- THEISS Marine
- Duos**
- PERRAULT Charline et Claudie
- HUCHET Laura et GABORIT Romain

Nos twirlers sont répartis en 10 équipes dans des catégories différentes :

Equipes	Twirlers	Monitrices
Ecole de Twirling	8	CHARRON Angela et ANDRE Colette PERRAULT Claudie et HERVE Camille
Poussins	8	PERRAULT Charline et TORRES Clarys
Espoirs 6+ Minimes n°1	7	PADIOLLEAU Clara et LONGEPEE Malie
Espoirs 6+ Minimes n°2	7	MAINDRON Cécilia et CULTIEN Solène
Cadettes Honneurs	9	ROMEO Estelle et GABORIT Romain
Minimes Excellences	9	PADIOLLEAU Alwena et ANDRE Maëlliss
Juniors Excellence n°1	9	ANDRE Mélissa et HUCHET Laura
Juniors Excellence n°2	6	THEISS Marine et PADIOLLEAU Alwena
Juniors Excellences Supérieurs	6	BURGAUD Angélique et PADIOLLEAU Elodie
Effectif Réduit	5	BURGAUD Angélique et BURGAUD Aurélie

A noter dans les nouveautés qui font la fierté du club de L'Océane Twirling : **Romain GABORIT** a participé aux sélections s'étant déroulé à Vertou en octobre dernier afin d'intégrer l'équipe fédérale Twirling FSCF. Il a été retenu avec 2 autres twirlers vendéens (Challans et Les Herbiers) parmi 22 participants. Cette équipe se compose ainsi des meilleurs twirlers représentant le twirling lors des championnats Nationaux. Il a ainsi découvert ses co-équipiers lors du premier regroupement de l'équipe fédérale les 6 et 7 décembre dernier et les retrouvera également les 29 et 30 mars prochain afin de

mettre au point les chorégraphies présentées lors des futurs championnats. Sa place y est assurée pour 2 saisons sportives. Nous lui souhaitons épanouissement et réussite dans cette nouvelle aventure si espérée.

Clara PADIOLLEAU et Marion HERVÉ ont obtenu leur 5^{ème} degré et Marine THEISS le 6^{ème} degré, niveau technique le plus élevé.

Félicitations et remerciements à ces jeunes sportifs pour leur dévouement à cette discipline.



Romain Gaborit lors de sa prestation individuelle en championnat

Les Amis du Gois

Assemblée générale des « Amis du Gois »

Edition 2014, tous les records battus aux Foulées du Gois

Rapport moral.- Jo Cesbron, président de l'association des Amis du Gois, entame le rapport moral de l'assemblée générale 2014. «Je remercie tous nos bénévoles, nos sponsors et nos partenaires. La manifestation des Foulées du Gois s'améliore dans tous les niveaux. Chacun connaît sa place, la fonction qu'il doit exécuter et l'accomplit au mieux. Contrairement au Vendée Globe, (la plus belle vitrine de la Vendée) qui n'a lieu que tous les 4 ans et le Tour de France qui ne vient que tous les 7 ou 8 ans, les Foulées du Gois ont lieu chaque année et chaque année tous les médias parlent de cette épreuve et de la Vendée. La 28ème édition des «Foulées du Gois» a battu le record d'affluence, plus de 20.000 spectateurs, plus de 1.900 participants. La manifestation, organisée par les «Amis du Gois», avec le soutien du Conseil Général, de la municipalité de Beauvoir et les fidèles

sponsors dépasse chaque fois le record de popularité de l'année précédente».

L'édition 2014 a été une année record. Tous les chiffres antérieurs ont été pulvérisés. **De 1.680 en 2013, le nombre de coureurs totalisait, pour cette 28ème édition 1.919 athlètes dont 1.072 hommes et 564 femmes classés dans les épreuves populaires et 251 enfants.** Dans la Course des As, 13 nations étaient représentées dont les Seychelles et le Népal (nouveaux arrivants). Un très beau podium où le vainqueur Antoine de Wilde exprimait le privilège qu'avaient les trente sélectionnés de pouvoir participer à cette épreuve mythique. Le Maire de Barbâtre, Louis Gibier invité à l'AG souhaite «Bon vent» aux Foulées du Gois. Le conseiller général Michel Dupont et le député Yannick Moreau étaient excusés, car pris par d'autres obligations. Jo Cesbron termine en saluant la présence du fan de toujours, Louis Guédon, qui ne manque aucune des éditions des Foulées.

Rapport financier

Les trésoriers Bernard Tenaud et Olivier Giraudet présentent un rapport financier équilibré avec recettes et dépenses à 133.788,20 €. Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Election du Bureau

Suite au vote des membres de l'association, sont réélus : **Président, Jo Cesbron.** Vice président, Jean Pierre Lévêque. Trésoriers, Bernard Tenaud et Olivier Giraudet. Secrétaires, Serge Besnard. Secrétaire et Michèle Cesbron. Membres du bureau : Amand Gaborit, Claude Mercier, Claude Merceron, Roger Morisseau, Marie Jo Brossard, Robert Joly, Daniel Amelineau, Jean Marie Blanchard et Gilbert Reculeau.

Projets pour les Foulées du Gois 2015.

Les prochaines Foulées du Gois se dérouleront le **dimanche 28 juin 2015.** C'est le seul créneau possible pour avoir un coefficient et un horaire compatible durant un week-end. La marée sera basse à 9 heures, avec un coefficient de 49.



Louis Guédon est venu rendre visite au bureau des Amis du Gois



ALSH La Marelle
9, rue de la Levée
85230 Beauvoir sur Mer
02 28 10 78 32

www.wix.com/la_marelle/beauvoir_sur_mer



Tarifs des journées au centre :

QF	0-460	461-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
A la journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €	14,72 €	16,24 €	17,68 €
A l'heure	0,75 €	1,00 €	1,25 €	1,84 €	2,03 €	2,21 €
Hors canton (à l'heure)	0,93 €	1,25 €	1,56 €	2,30 €	2,53 €	2,76 €

Tarifs des accueils péricentre et périscolaire :

QF	0-460	461-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
La 1/2 heure	0,37 €	0,50 €	0,62 €	1,30 €	1,60 €	1,90 €
Hors canton (la 1/2 heure)	0,46 €	0,62 €	0,77 €	1,62 €	2,00 €	2,37 €

Les activités :

Vacances d'automne :

du 20 au 31 octobre 2014 : «Les enfants ont un incroyable talent» : durant ces deux semaines de vacances, les enfants pouvaient s'ils le désiraient, nous faire une démonstration de leur talent. Ainsi, ont eu lieu des représentations de violon, de roller, de guitare, d'harmonica, de danse, de théâtre, de chanson, d'histoires... Morgane et Swan ont testé leur talent d'animatrice auprès des petits.

Cette période a aussi été l'occasion de mettre en place des activités en commun, mélangeant petits et grands. Des espaces de rencontre qui permettent aux plus âgés de se res-

ponsabiliser auprès des plus jeunes, participant ainsi au développement personnel de ces derniers, que se soit au niveau du langage, de l'autonomie et de l'apprentissage de la vie en collectivité.



Accueil de Loisirs La Marelle



Pour les mercredis et journées des vacances scolaires, inscriptions à :

- la journée de 9h à 17h
- la demi-journée (avec ou sans repas) de 9h à 12h ou de 13h30 à 17h
- accueil péricentre de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

A VENIR :

Vacances d'hiver
du 9 au 20 février 2015 :
«Embarquons pour les îles»

Vacances de printemps
du 13 avril au 24 avril 2015 :
«Écoute et bouge ton corps»



L'Office Enfance Jeunesse



7, Rue St Nicolas
85230 BEAUVOIR SUR MER
Tél : 02.51.54.83.87

Mail : oej.cantonbeauvoirsurmer@orange.fr
Site internet : wix.com/beauvoir/office_enfance_jeunesse
[facebook.com/oej.beauvoirsurmer](https://www.facebook.com/oej.beauvoirsurmer)

Nos actions en faveur des jeunes de 9 à 17 ans

- Actuellement, une vingtaine de jeunes, entre 12 et 16 ans, s'organise pour réaliser un séjour à la montagne durant les prochaines vacances d'hiver... du 14 au 21 février à St Lary. Renseignez-vous très vite pour savoir s'il reste encore des places disponibles !

Depuis septembre, diverses actions de financement ont eu lieu afin de réduire le coût de ce séjour notamment un tournoi de pétanque, le 27 septembre (en partenariat avec la pétanque belvéroise – merci encore à eux !). Une vente de brioches est, aussi, prévue durant le mois de janvier.

- Animations thématiques du mercredi (9-12 ans) et Samedi création (10-14 ans), de 14h30 à 17h.

Nous poursuivons ces activités gratuites, entre le 7 janvier et le 4 février.
Les mercredis : «Fais ton cinéma»
Les samedis : Sports 2 roues
Vendredi 6 février : Soirée spectacle free-style (BMX, roller, trottinette) au Vendéspace – à partir de 10 ans. Pensez à vous inscrire avant le 30 janvier...

- Vacances d'Hiver (du lundi 9 au vendredi 20 février 2015)

Le planning des activités (9-12 ans et 11-17 ans) sortira à la mi-janvier, alors suivez-nous sur Internet ou par téléphone...

INSCRIPTIONS obligatoires pour toutes nos activités et actions.

• La vie de l'Association

C'est après une réflexion de quasiment une année que le nouveau logo de l'OEJ est apparu. En effet, lors du Conseil d'Administration du 9 septembre dernier, les élus ont suivi les recommandations des membres de la commission Communication pour valider ce nouvel icône. Celui-ci se veut, tout en gardant ses couleurs initiales, plus dynamique et plus ciblé en direction de notre public.

Un groupe de travail, d'une dizaine d'élus de l'association et du coordinateur, s'est constitué, depuis novembre, pour réaliser le bilan et procéder à l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 (signé entre la Communauté de Communes et la CAF de Vendée). C'est une étape obligée avant de rédiger le prochain CEJ, pour les 4 prochaines années, et, ainsi, orienter les axes prioritaires de l'association en direction des enfants et des jeunes du canton.

Notre Assemblée Générale est prévue le mardi 28 avril à 19 heures... N'hésitez pas à y participer !



O'Coeur de la Mode

Élections des Miss 15/17 Vendée et Loire Atlantique

Pour la 3^{ème} fois, une Belvéroise est montée sur la plus haute marche.

Le 25 juillet 2014, la Belvéroise Malie Longépée (Miss Vendée et Miss Pays de Loire 15/17) cédait son titre de Miss Vendée 15/17 Loire Atlantique à la nouvelle élue Cécilia Maindron, également de Beauvoir. Elle même avait succédé à ce titre à Manon Potier. Depuis trois ans, ce sont donc trois Belvéroises, qui ont reçu le titre de Miss 15/17 Vendée, sans compter Laura Huchet qui avait directement obtenu le titre de Miss Pays de Loire et ensuite décroché le titre National. Après sa consécration au titre de Miss Pays de Loire, la prochaine étape pour Malie était le titre de Miss 15/17 national. Elle se présentait donc le 25 octobre à Saint Savinien (17), sous l'écharpe de Miss Pays de Loire pour tenter de succéder à une autre Belvéroise, Laura Huchet Miss 15/17 national 2014. Mais c'est à Camille Gadal, Miss Pyrénées 2014 que revenait la couronne. À Malie revenait une place enviée de 1^{ère} dauphine, récompensant sa grâce et ses qualités.



Les Miss nationale 15 /17 pour l'année 2015 avec Bérengère Gilbert présidente nationale du comité miss 15 /17 (Malie, 5^{ème} en partant de la droite)

Prochain rendez-vous à Beauvoir le samedi 11 Juillet 2015 - 18h sous les Halles pour l'élection de Modèle Éléance Pays de la Loire

Nos tarifs :

Quotient Familial	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
Demi-journée	3 €	4 €	5 €	6 €	6,5 €	7 €
Journée	6 €	8 €	10 €	12 €	13 €	14 €

Ajouter 25% pour les enfants et jeunes habitant hors du canton.



Élection Modèle Éléance Pays de La Loire - Beauvoir - 22 nov 2014



Trophée des jeunes créateurs de mode Beauvoir sur Mer - 22 nov 2014

Association des Retraités Sportifs Belévriens

Le 4 novembre 2014, l'association des retraités sportifs belévriens a tenu son assemblée générale salle de la Grand'Rue. Depuis cette date, le nouveau conseil d'administration a pris ses fonctions.

Pendant 6 ans, Antoinette Gloria a assuré la présidence avec disponibilité, savoir-faire et gentillesse. Elle décide aujourd'hui de passer la main. Un grand merci à Antoinette.

Composition du nouveau bureau :
 Co-Présidents : Anne-Marie Leroy, Bernard Wolff, Christian Dhellem.
 Secrétaire : Antoinette Gloria ; secrétaire-adjoint : Didier Macek.
 Trésorière : Madeleine André ; trésorière-adjointe : Yvonne Billon.
 Membres du C.A. : Jeannine Bolteau, Monique Brisson, Éliane Burgaud, Micheline Dubois, Jacques Dufour, Marie-Luce Fritel, Michel Henry, Colette Pineau déjà élus.
 Nouveaux élus : Suzanne Chaigne, Jean Clerquin, Francine et Jean-Jacques Franck, ainsi que Jeanine Joyeux.
 Merci à ceux qui partent, René Robard et Claude Pineau pour le travail

accompli pendant de nombreuses années, sans oublier Andrée Cornalba et Dominique Trochard pour les services rendus et bienvenue aux nouveaux membres.

L'association compte plus de 300 adhérents et propose 9 activités sportives : randonnée pédestre, gym adaptée, gym douce, gym détente, activités dansées, tennis-rebond, tir à l'arc, pétanque. 6 activités loisirs : chorale, dessin/peinture, jeux de société, travaux manuels, activité théâtrale, informatique.

De nombreux événements habituels sont passés ou à venir : participation au Téléthon, la galette des rois le 20 janvier 2015, le spectacle théâtral des 18 et 19 avril 2015, la sortie de fin d'année et le méchoui du 30 juin 2015.
 Et, en plus, cette année, le dimanche 8 février 2015, un « repas-karaoké » dans la salle polyvalente de Beauvoir-sur-Mer... et aussi le rendez-vous des chorales au Vendéspace avec la nôtre parmi les 1000 participants... et... bien d'autres choses encore.

**Ne restez pas isolés !
 Avec l'A.R.S.B. venez passer des moments d'amitié, de plaisir et de bien-être physique et moral.**

**Renseignements
 auprès d'Anne-Marie
 tél : 02.51.68.63.44**



La Brun'sie

Notre Club a été fondé en 1975, son inscription au Journal Officiel paraissait le 10 septembre de cette même année. Il aura donc 40 ans d'existence en 2015.

Dans l'esprit de ses créateurs, il devait permettre aux anciens de la commune de pouvoir se rassembler et de vivre de bons moments d'amitié. Ils ne furent pas déçus car, dès la première année, 320 personnes du 3^{ème} âge se portaient adhérentes et ce nombre devait évoluer très rapidement pour atteindre aujourd'hui environ 550 membres ce qui en fait l'un des plus importants clubs d'anciens de Vendée.

En matière d'animation, il y a d'abord eu les réunions, deux fois par semaine, dans la salle de l'Ardoise Verte que la commune avait mise à la disposition de l'association. Cela permettait aux anciens de se retrouver autour d'un jeu de cartes et d'un goûter; les souvenirs étaient égrainés et l'amitié se faisait sentir. Un repas annuel rassemblait les adhérents et une kermesse portes ouvertes avait lieu ainsi que quelques sorties en autocar dans les environs. Cette activité embryonnaire devait, au fil des ans, s'amplifier par des voyages plus nombreux dont l'un de 8 jours au printemps et plusieurs d'une journée dans le courant de l'année. Les membres qui le souhaitaient ont ainsi eu la possibilité de découvrir de nombreuses régions de notre hexagone et de visiter des pays proches tels l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, le Portugal et, un peu plus loin, la Tunisie. Tout ceci n'empêchait pas la mise sur pied de distractions au niveau local comme les repas dans le cadre inter-clubs, les lotos portes ouvertes, les deux repas, l'un au printemps, l'autre à l'automne ainsi que le repas de Noël et, bien sûr, le rassemblement pour le partage de la Galette des Rois. L'occupation en salle ne se ralentit pas. Au contraire, en plus de la réunion hebdomadaire du

vendredi après-midi, pour les jeux de cartes ou de société, il y a chaque premier mardi du mois un concours de belote qui connaît un grand succès. Puis le loto, le dernier mardi, où l'on voit la salle entièrement occupée.

En plus de ces activités ludiques, un atelier de confection en broderie fonctionne le lundi après-midi de chaque semaine. Les travaux réalisés sont de belle facture. Les objets issus de cet atelier sont exposés dans la salle et destinés à la vente. Par ailleurs, une marche promenade a lieu tous les jeudis après-midi.



Depuis 2013, il est fait appel à des artistes musiciens et chanteurs pour un spectacle qui a lieu dans la salle polyvalente de la commune et l'assistance très nombreuse apprécie particulièrement cette initiative.



Composé de 23 membres, le Conseil d'Administration du club se réunit le premier lundi du mois afin de mettre au point l'organisation des manifestations en vue. Les adhérents sont aussitôt informés des décisions prises.

Un grand merci est à adresser à tous ceux qui se dévouent pour assurer la bonne marche de notre club et lui maintenir un haut niveau de dynamisme.

Amis du 3^{ème} âge résidant à Beauvoir ou venant d'arriver dans notre cité et qui désireraient entrer dans notre club, vous pouvez vous adresser au Président Monsieur José BOUDRIE 02 51 49 28 41 ou au Trésorier Monsieur Michel BAUD 02 51 68 63 64 ou, tout simplement, vous présenter dans la salle, à l'Ardoise Verte le vendredi après-midi où vous serez chaleureusement accueillis.

Louis FRADET
 Président d'Honneur
 du club La BRUN'SIE



Le club de la BRUN'SIE remercie la municipalité, tous les commerçants, ostréiculteurs qui, par leur soutien permanent, contribuent au succès de leurs diverses manifestations.

Le club de la Brun'sie présente ses meilleurs vœux aux Belverines et Belévriens pour l'année 2015.

Le Président Boudrie José.

L'Outil en Main

Quand les anciens transmettent leur savoir aux jeunes

A Beauvoir, «L'outil en main» s'étoffe avec de nouveaux métiers.

L'Outil en Main, association composée d'un président, Jean Pierre Bonnin, d'un vice président, Jean Thibaud, d'un trésorier, Jeannick Crochet, d'un trésorier adjoint Christian Robard et d'un secrétaire, Bernard Tenaud s'est donné comme but la transmission du savoir-faire et du tour de main de professions manuelles.

Des artisans et professionnels retraités bénévoles y ont pour vocation d'initier les enfants des quatre communes du canton de Beauvoir, de **9 à 14 ans**, aux métiers du patrimoine, essentiellement des métiers manuels. Une manière plaisante pour les adultes retraités de se sentir utiles, un apprentissage ludique pour les enfants, c'est un véritable **lien inter-générationnel** qui se crée.

Les jeunes viennent, à partir de septembre et jusqu'à fin juin, apprendre sur tous les ateliers mis en place.

À sa création à Beauvoir, «l'Outil en main» proposait aux jeunes de venir apprendre, puis se perfectionner à l'art de métiers comme menuisiers, carreleurs, plâtriers, plombiers, peintres, mécaniciens, électriciens, jardiniers, apprentissage des nœuds de cordage. Aujourd'hui plusieurs autres métiers sont venus s'ajouter aux premiers, tels que la boulangerie, la pâtisserie, la cuisine, l'art floral et la couture. De neuf au départ, ce sont maintenant **17 enfants qui s'initient tous les samedis de 9h30 à 12h, aux 14 métiers proposés par des professionnels hommes et femmes, retraités pour la plupart.** Chacun des enfants pratique tour à tour et pendant deux années les métiers existants au sein de l'association. En projet, un quinzième métier est envisagé : la coiffure. Les différentes disciplines sont enseignées au 105, route de la Roche sur Yon. Les jeunes de 9 à 14 ans suivent avec grand intérêt les initiations aux divers métiers manuels et pour certains c'est la découverte d'une vocation. La liste n'est pas exhaustive et l'association souhaite s'adjoindre le savoir faire d'hommes ou de femmes bénévoles de tous métiers pour encadrer les enfants et leur transmettre leur savoir.

Pour tous renseignements appeler le 02 51 68 70 86 ou le 02 51 68 68 66. La cotisation est de 70,50 € par an, assurance comprise.



L'Outil en main, la transmission du savoir et du tour de main

ACAB

Animations de fin d'année en centre-ville

L'association des commerçants et artisans de Beauvoir sur Mer a organisé des animations de Noël sous les Halles les samedi 20 et dimanche 21 Décembre.

Durant deux jours, les halles se sont animées dans la bonne humeur et la convivialité. L'Office Enfance Jeunesse, le club de la Brun'sie, l'association des parents d'élèves de l'école publique se sont joints aux organisateurs pour proposer des stands (vente, pêche à la ligne). Les écuries Kalypso ont proposé des balades de poneys pour les enfants. De nombreux belvérisiens se sont déplacés pour profiter de toutes ces animations et notamment du spectacle de magie.



Anim'Show

Anim'Show prépare son prochain dîner spectacle pour les 7, 13 et 14 mars 2015.

Vente des places le samedi 7 février 2015 de 8h30 à 13h à la salle de l'Ardoise Verte à Beauvoir sur Mer. Le prix de la soirée est fixé à 25 euros.

Venez découvrir ou redécouvrir les chansons et les sketches présentés par nos artistes au cours d'un dîner.

Renseignements :
Mme Denise BRIAND :
06.08.91.49.95



ADMR

Les services à domicile ?

Tout le monde connaît !

Mais, savez-vous que pour l'Association de Beauvoir sur Mer, ce sont environ 480 personnes qui ont fait appel à l'ADMR en 2014.

Preuve que cette association apporte un réel service à la population locale.

Un membre de la famille hospitalisé ou atteint d'une maladie grave, des travaux ménagers qui deviennent plus difficiles avec l'âge et le handicap, la dépendance qui s'installe, une maman fatiguée par des naissances rapprochées mais aussi le quotidien difficile à prendre en charge quand les deux parents travaillent...

La famille n'est pas toujours proche ni disponible pour apporter une aide régulière.

C'est pour cela que l'ADMR existe depuis plus de 65 ans.

L'association de Beauvoir sur Mer emploie 59 salariées, dont une technicienne de l'intervention sociale et familiale et trois secrétaires.

Toutes activités confondues, ce sont environ 49.000 heures de travail effectuées en 2014.

Entretien du linge, ménage, rangement, préparation des repas, courses, sortie à proximité, aide à la toilette si besoin, c'est le quotidien des intervenantes à domicile. Mais aussi, garde à domicile d'une personne âgée en l'absence de l'aidant habituel, garde à domicile des jeunes enfants quand les autres solutions ne couvrent pas tous les besoins.

Les aides à domicile interviennent parfois tous les jours. Les passages sont programmés selon la situation et les besoins de chaque personne.

Bien sûr, ces services ne sont pas gratuits ! Le coût dépend de la situation de chacun, de l'organisme qui peut prendre en charge, des revenus du demandeur...



Renseignements :

Secrétariat de l'Association
2 Rue des Ecoles
Permanences du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
Tél : 02.51.49.86.03

Ou contacter Michel DUPONT
Président de l'Association
au 06.07.84.57.58

L'Association de Beauvoir sur Mer
couvre également les communes
de La Barre de Monts, Bouin, Saint
Gervais et Saint Urbain.



Le président de l'ADMR Beauvoir avec Chantal Billon, bénévole de l'association

L'ADMR du canton de Beauvoir reçoit de nouveau la certification de l'AFNOR

Les services de l'AFNOR nous ont confirmé officiellement le renouvellement de la certification de notre Association en 2014. L'obtention de la marque NF services est le résultat de l'engagement conjoint du réseau ADMR et de notre Association de Beauvoir sur Mer dans une démarche qualité, au service des personnes aidées et soignées.

Pour répondre aux exigences de la norme NF Services aux personnes, l'association locale de Beauvoir a mis en place des outils créés par le réseau ADMR Vendée : Formaliser les procédures, mettre en place une gestion documentaire, améliorer l'organisation du travail, aider à la qualification et la compétence du personnel, harmoniser les pratiques pour atteindre un niveau de prestations satisfaisant.

L'évolution des pratiques apporte, bien sûr, plus de charges de travail aux bénévoles, mais ces derniers sont les éléments indispensables pour établir un contact meilleur et plus étroit entre les personnes aidées, les familles et les salarié(e)s de l'ADMR. Sur les 31.800 organismes de service à la personne recensés au plan national, 1.551 ont obtenu la certification NF «Services aux personnes». En Vendée, sur 450 organismes de services à la personne, 85 ont obtenu la certification NF «Services aux personnes», dont 80 associations ADMR.



Association pour le don du sang bénévole du secteur de Beauvoir sur Mer

En 2014, en lien avec l'Etablissement Français du Sang, notre association a mis en place 3 journées «Don du Sang» sur le canton.

37 personnes se sont présentées à ces journées, ce qui fait une moyenne de 111 par collecte. Les malades, les personnels de santé remercient chaleureusement tous ces donateurs. Parmi ceux-ci, 37 se sont présentés pour la première fois ; nous espérons les accueillir lors des prochaines collectes et pourquoi pas accompagnés d'un ou deux ami(e)s. Les besoins sont de plus en plus importants ; la radio et la télévision nous le rappellent souvent.

Pour donner son sang, il faut avoir 18 ans et peser plus de 50 kg. Contrairement aux idées reçues, on ne vient jamais à jeun pour donner son sang. Des enfants accompagnent parfois leurs parents à la collecte, un coin est prévu pour eux où ils peuvent lire ou faire des puzzles.

Cette année, **3 collectes sont prévues dans notre secteur :**

de 15 heures 30 à 19 heures 30

le jeudi 16 avril
et **le mercredi 18 novembre**
à **Saint Urbain**

et **le vendredi 11 septembre**
à **Beauvoir sur Mer.**

Le **dimanche 24 mai** nous nous retrouverons au port du Bec pour notre **vide-grenier** annuel qui nous permet de financer, entre autres, la promotion du don du sang auprès des jeunes.

L'association adresse un grand Merci aux donateurs et à tous ceux qui aident le don du sang !!!

Bonne Année
et bonne santé à tous !!!





En ce début d'année, les bénéficiaires et les bénévoles du SECOURS POPULAIRE de l'antenne de Beauvoir sur Mer tiennent à vous remercier de votre précieuse participation à toutes les actions entreprises en 2014.

Grâce à vous

- Nous avons pu apporter un soutien à 48 familles en leur procurant un colis alimentaire tous les quinze jours et l'accès à une «Epicierie Solidaire» ou des produits basiques sont disponibles à petit prix.

- Nous avons facilité le départ en vacances des personnes qui n'auraient pu le faire

Mise à disposition de mobil-homes, un séjour seniors d'une semaine au domaine de Seillac en Loir et Cher, un séjour Kinder d'une semaine pour 2 enfants à Temple sur Lot dans la Haute-Garonne.

- Nous avons organisé des moments de détente

La journée des «oubliés des vacances» qui a rassemblé de nombreux enfants, de toute la région, à St-Malo.

La traditionnelle «Sortie familles» proposée aux familles vendéennes a eu lieu cette année au chateau des aventuriers à Avrillé.

L'arbre de Noël au Bourg sous la Roche a réuni les familles du département autour d'un goûter-spectacle, début décembre.

Sur le plan international l'antenne de Beauvoir parraine une élève de CM1 de l'école de N'Gioum au Sénégal.

Cette année, nous continuerons de mettre en œuvre tous les moyens afin de récolter les fonds nécessaires à notre action contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion.

Secours Populaire Français

Dès la mi-janvier débutera la campagne «don-action» durant laquelle nous vous proposerons des billets de tombola avec la participation des bujalistes locaux.

Dans notre boutique solidaire vous trouverez toujours un choix de vêtements, de livres, d'objets de brocante.

L'antenne située à Beauvoir

9 rue de Nantes

Sur la place des Paludiers – dite place des camping-cars

Est ouverte à tous les mercredis de 14h à 17h.

Au cours de ces permanences, vous pouvez également déposer vos dons. Nous vous en remercions.

Si vous désirez nous rencontrer, ou mieux, vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous contacter au 02 51 68 64 96.

Bonne année et meilleurs vœux à tous.

Association Départementale des Conjointes survivants, Et Parents d'Orphelins - FAVEC 85

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Notre Association Départementale a pour but :

D'INFORMER les Conjointes Survivants face à une réglementation diverse et complexe,

Les REPRÉSENTER auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable,

ALERTER l'opinion et les couples sur les mesures de prévention pour atténuer les conséquences du veuvage,

AIDER les Conjointes Survivants à se construire une nouvelle identité après le travail du deuil et à s'assumer seuls :

emploi, éducation des enfants, vie quotidienne, parfois une formation en plus.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis.

FAVEC 85 (Fédération des Associations de Conjointes Survivants)

15 rue Anatole France

85000 LA ROCHE SUR YON

e-mail : advc85@sfr.fr

Tel : 02.51.37.03.14

Face au Veuvage, Ensemble, Continuons

N° Vert : 0 800 005 025

Appel gratuit 7j/7 de 11h à 23h depuis un poste fixe.



UNC-AFN de Beauvoir sur Mer

Anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

Devoir de mémoire

Après les poilus de 14, ceux de 40 et ceux d'Indochine, ce sont aujourd'hui les appelés d'Algérie qui honorent leurs morts lors de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Eux aussi ont depuis un moment passé les 70 ans. Chez tous, la motivation était la même : défendre les droits de chacun et son pays. C'étaient les derniers témoins du passé avant la création, en 1976 de l'association des soldats de France dont les membres ont, soit fait leur service militaire, soit servi la France sous quelque uniforme que ce soit (pompier, police, etc...). Ils ont pour devoir de perpétuer la mémoire et rendre justice à tous ceux qui ont défendu, au prix de leur sang, la liberté et la démocratie.

A l'issue de la prise d'arme et du dépôt de gerbe commémorant la fin des combats d'Algérie, les présidents locaux de l'UNC AFN et des Médaillés militaires ont remis chacun un chèque de 310 € à Stéphanie Robard, adjointe au maire et en charge partagée du Téléthon. Cette somme, au total 620 €, est le bénéfice engrangé par le concours de belote qu'ils avaient organisé conjointement et qu'ils offrent au Téléthon.



De gauche à droite : M. Gilles Guillorit, Mlle Stéphanie Robard et M. Roland Delavau (UNC AFN)

Cérémonies du 11 novembre à Beauvoir

Trois communes du canton se regroupent à Beauvoir

L'arrêt des combats de la «Grande Guerre» a enfin été signé à la 11^{ème} heure du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois 1918. En 1922, la date anniversaire de la commémoration des morts de la «Grande Guerre» a été fixée au 11 novembre. Depuis 2012, le 11 novembre est également le jour du «Souvenir des morts de toutes les guerres». Chaque année, Beauvoir, Saint Gervais et Saint Urbain célèbrent en commun le 11 novembre. Cette année, la réunion avait lieu à Beauvoir. Après une première cérémonie et un dépôt de gerbes au monument aux morts de leur commune, les élus et associations d'anciens combattants et médaillés militaires de Saint Gervais et Saint Urbain se sont rendus à Beauvoir.

Après la remise du «Bleuet», ce traditionnel petit autocollant rappelant la couleur bleu horizon des soldats de 14/18, tous ont assisté à une messe de commémoration en l'église de Saint Gervais.

Roland Delavau, président des UNC AFN de Beauvoir, lit l'émouvante lettre qu'Armand Gaborit, enfant de la commune et sergent au front écrivait en 1916. Le maire, Christian Thibaud, transmettait le message de Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense.

Un moment très fort a suivi, quand les enfants du CME de Beauvoir ont égrené, nom après nom la longue liste de ses **94 enfants belvéris morts pour la patrie.**

Les élus du CME de Beauvoir énumèrent les 94 enfants de Beauvoir «Morts pour la France»



Après le rappel du sacrifice de tous les soldats et le traditionnel dépôt de gerbes, Roland Delavau, président des UNC de Beauvoir a remis la médaille de Reconnaissance de la Nation à Fabien Hilairret et Jean Jolly. A Saint Gervais, la médaille d'or du mérite UNC a été remise à Daniel Menuet et la Croix d'argent du djebel à Lucien Couton. Jeannette Boutolleau, Thérèse Couton, Bernadette Charrier, Gérard Colette, Claude Bernard, Guy Hendaoui et Julien Desombre ont reçu la médaille de bronze du mérite UNC. Trois Belvéris, Albert Dronet, Gaston Tué et Michel Gagneux, «cités» en Algérie seront médaillés militaires au cours du prochain congrès départemental.



Roland Delavau remet les médailles aux récipiendaires de Beauvoir



AGENDA 2015

Beauvoir sur Mer

JANVIER

Samedi 31 : Choucroute organisée par le Basket - salle polyvalente

FEVRIER

Samedi 7 : Repas organisé par la Société de Chasse - salle polyvalente

Dimanche 8 : Repas Karaoké - ARSB - salle polyvalente

Dimanche 15 : Loto organisé par la Brun'sie - salle polyvalente

Samedi 21 : Concours «du cochon» - doublette - Boulodrome

Samedi 28 : Repas organisé par l'USM - salle polyvalente

MARS

Dimanche 1er : Spectacle des enfants - OGEC - salle de Basket

Samedi 7 : Dîner spectacle Anim'Show - salle polyvalente

Dimanche 8 : Concours de cartes organisé par la Chasse - S. polyvalente

Vendredi 13 et Samedi 14 : Dîner spectacle Anim'Show - salle polyvalente

Samedi 21 : Démonstrations, initiations de sports acrobatiques -
salle polyvalente - Communauté de Communes du Pays du Gois

Dimanche 22 : Loto organisé par le Twirling - salle polyvalente

Dimanche 29 : Loto organisé par la Croix d'Or - salle polyvalente

AVRIL

Dimanche 12 : Accueil des nouveaux arrivants - salle polyvalente

Samedi 18 et Dimanche 19 : Théâtre de la troupe «L'arrêt du Cab» -
S. polyvalente - sam. 20h30 - dim. 15h - ARSB

Samedi 25 : Noce maraîchine - Bouquet Salaïe - salle polyvalente

MAI

Jeudi 14 : Tournoi de l'ascension organisé par l'USM - complexe sportif

Vendredi 22 et samedi 23 : Gala de judo - salle de Basket

Dimanche 24 : Vide grenier organisé par le don du sang - Port du Bec

Dimanche 31 : Marche «Gois et Huîtres» - départ du Gois - sur réservation

JUIN

Dimanche 7 : Concours d'échecs - salle polyvalente

Vendredi 12 et samedi 13 : Gala de danse - salle omnisports - ASCB

Dimanche 14 : Vide grenier - Twirling - Complexe sportif

Dimanche 21 : Congrès Départemental AFN - complexe sportif

Dimanche 21 : Fête de la musique - sous les Halles

Samedi 27 : Kermesse - Salle omnisports - APEEP

Dimanche 28 : Foulées du Gois organisées par Les Amis du Gois

JUILLET

Vendredi 3 et Samedi 4 : Gala de l'Océane Twirling - salle omnisports

Samedi 11 : Élection Modèle Élégance - O'Coeur de la Mode - sous les Halles

Dimanche 12 : Kermesse - Salle polyvalente - OGEC Beauvoir sur Mer

Du Samedi 11 au samedi 18 : Tournoi de Tennis homologué FFT
organisé par le Tennis Club Belvérian - Complexe sportif

Mardi 14 : Marché nocturne et animations danses du Bouquet Salaïe,
Bal populaire, feu d'artifices - sous les Halles

Mercredi 22 : 1^{er} Concert de l'été à l'église St Philbert -
Trio vocal AXIS - 21h

Samedi 25 : Concert «The Glory Gospel Singers» - 21h - Église St Philbert

Mercredi 29 : 2^{ème} Concert de l'été à l'église St Philbert -
Trio saxophones et clarinette - 21h



Scannez ce code et
rejoignez l'Aluette
sur Internet



L'Aluette

Directeur publication : Christian Thibaud

Conception : Service communication

Nombre d'exemplaires : 2350

Impression : Imprimerie du Marais

Photothèque :

Services municipaux et diverses associations

Mairie de Beauvoir :

Place de l'Hôtel de Ville - BP 46 - 85230 Beauvoir sur Mer

Tél : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr